

L08713

F2 B 101

ROYAUME DU CAMBODGE

B.59- 373 95



**RAPPORT DE LA C.I.C. SUR LES AGRESSIONS
DES FORCES AMÉRICANO-SUD-VIETNAMIENNES
CONTRE LE CAMBODGE**

**REPORT OF THE I.C.C. ON THE AGGRESSIONS AGAINST
CAMBODIA BY THE AMERICAN-SOUTH-VIETNAMESE FORCES**

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**RAPPORT DE LA C.I.C. SUR LES AGRESSI
DES FORCES AMÉRICANO-SUD-VIETNAMIEN
CONTRE LE CAMBODGE**

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par lettre en date du 11 mai 1964, le Ministère des Affaires Étrangères du Cambodge avait demandé à la Commission Internationale de Contrôle et de Surveillance au Cambodge de publier ses rapports et conclusions sur les agressions perpétrées par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le territoire khmer et la population civile cambodgienne. Cette demande concernait plus particulièrement les agressions meurtrières de Mong (4 février 1964), Chantrea (19 mars), Taey et Thlork (7 et 8 mai).

En faisant appel au témoignage de la Commission Internationale de Contrôle, le Gouvernement Royal sûr de son bon droit n'avait d'autre but que celui de permettre à l'opinion internationale de juger objectivement de la gravité des agressions injustifiables dont le Cambodge neutre est victime depuis plusieurs années. Dans cet esprit le Gouvernement Royal publie dans les pages suivantes la lettre du 15 juin 1964 adressée par la Commission Internationale de Contrôle au Cambodge aux co-présidents de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, ainsi que le rapport du représentant canadien à ladite Commission.

Le Gouvernement Royal tient à exprimer sa reconnaissance au président de la Commission et représentant de l'Inde, ainsi qu'au représentant de la Pologne, pour leur esprit de justice et d'équité et leur souci constant de sauvegarder la paix à nos frontières.

RAPPORT MAJORITAIRE EN DATE DU 15 JUIN 1964
AVEC SES CONCLUSIONS ADRESSE PAR LE PRESIDENT
DE LA C.I.C. ET LE REPRESENTANT DE LA POLOGNE AUX
CO-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE DE GENEVE

(Traduction officieuse)

COMMISSION INTERNATIONALE DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE
AU CAMBODGE

Secrétariat international
Phnom-Penh
Le 15 juin 1964

N° P/ICSC/127/64

Honorable Monsieur BUTLER
Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères du Gouvernement
de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne.
GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI.

LONDRES

Son Excellence Monsieur A.A. GROMYKO,
Ministre des Affaires Etrangères.
Gouvernement de l'URSS

MOSCOU

Sir,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après le mois de janvier 1964, la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle au Cambodge a eu la possibilité d'enquêter sur trois incidents à la frontière entre le Cambodge et le Sud-Vietnam au cours desquels la frontière du Cambodge avait été violée: Des copies du rapport de la Commission et des conclusions concernant ces trois incidents sont ci-jointes.

Analysant ces trois incidents la Commission a reçu des preuves irréfutables sur la responsabilité des Forces armées du Sud-Vietnam pour avoir violé les frontières du Cambodge. La Commission est persuadée que pas un seul de ces incidents n'était le résultat d'une provocation de la part du Cambodge.

2.- La Commission espérait sincèrement que des incidents pareils ne se répéteraient pas. Par malheur, la réalité s'avère tout autre. Les violations continuent et deviennent de plus en plus sérieuses.

3.- Ces violations réitérées de la frontière cambodgienne ont aggravé la tension internationale dans cette partie du Sud-Est Asiatique. La Commission redoute que le renouvellement de ces sérieux incidents aboutira à un conflit armé. La Commission redoute que si les incidents pareils ne cessent pas à l'avenir, le Gouvernement Royal du Cambodge sera obligé de reviser ses obligations imposées par l'article 7 de l'accord de Genève 1954 sur l'Indochine, obligations qui, comme on le sait, ont été strictement appliquées jusqu'à présent. Pour éviter un tel déroulement des événements, je me permets d'inviter Votre Excellence à utiliser ses bons offices en tant que Co-Président de la Conférence de Genève 1954 sur l'Indochine et à mettre fin à ces violations réitérées de la frontière du Cambodge.

4.- Une copie de la lettre n° 705/DGPJX du 11 mai 1964 de Son Excellence le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge demandant la publication des rapports de la Commission Internationale de Contrôle et ses conclusions concernant ces trois incidents sérieux, avec le consentement des Co-Présidents de la Conférence de Genève 1954 sur l'Indochine, est ci-jointe afin que les Co-Présidents puissent étudier cette demande et prendre des mesures appropriées.

5.- Ce message a été adopté à la majorité des voix. Les représentants indien et polonais dans la Commission ont voté pour, il n'en était pas de même du représentant canadien.

Les membres de la Commission se sont réunis 9 fois pour discuter du Message Spécial et des documents à y joindre. A l'unanimité, il est décidé de demander des explications du Gouvernement du Sud-Vietnam par l'intermédiaire de notre Commission au Vietnam durant les sept jours qui suivent et dans le cas où une réponse sera reçue, il serait nécessaire de l'inclure dans les "Conclusions" et en même temps, pour éviter une perte de temps de continuer l'étude de ces conclusions. Sur ces entrefaites, les "Conclusions" ont été adoptées à l'unanimité. Pourtant, la Commission a attendu encore une semaine, après quoi la réponse du Gouvernement du Sud-Vietnam a été reçue. Quant à la résolution de la séance n° 207, la délégation du Canada n'a jamais proposé d'envoyer la note du Cambodge à la Commission au Vietnam, quand cette note a été reçue. En outre, cette résolution n'est plus en vigueur après la fixation par la Commission d'un délai limite pour la réception de la réponse. Donc, la question de l'insuffisance du temps ne se pose pas. Le Gouvernement du Sud-Vietnam n'a pas exprimé son opinion sur le rapport de la Commission qui lui avait été communiqué, mais à la place il a envoyé son "Mémoire", le même qu'il avait remis au Conseil de Sécurité en répondant à la plainte du Gouvernement du Cambodge concernant les violations de ses frontières. La Commission voulait inclure dans les "Conclusions" la correspondance qu'elle avait à sa disposition, mais la Commission ne pouvait aboutir à un accord avec la délégation du Canada sur l'inclusion du Communiqué publié par le Gouvernement du Sud-Vietnam puisque ce Communiqué n'a pas été publié au Cambodge, ne faisait pas partie du "Mémoire" ci-dessus mentionné, et n'a pas été communiqué à la Commission.

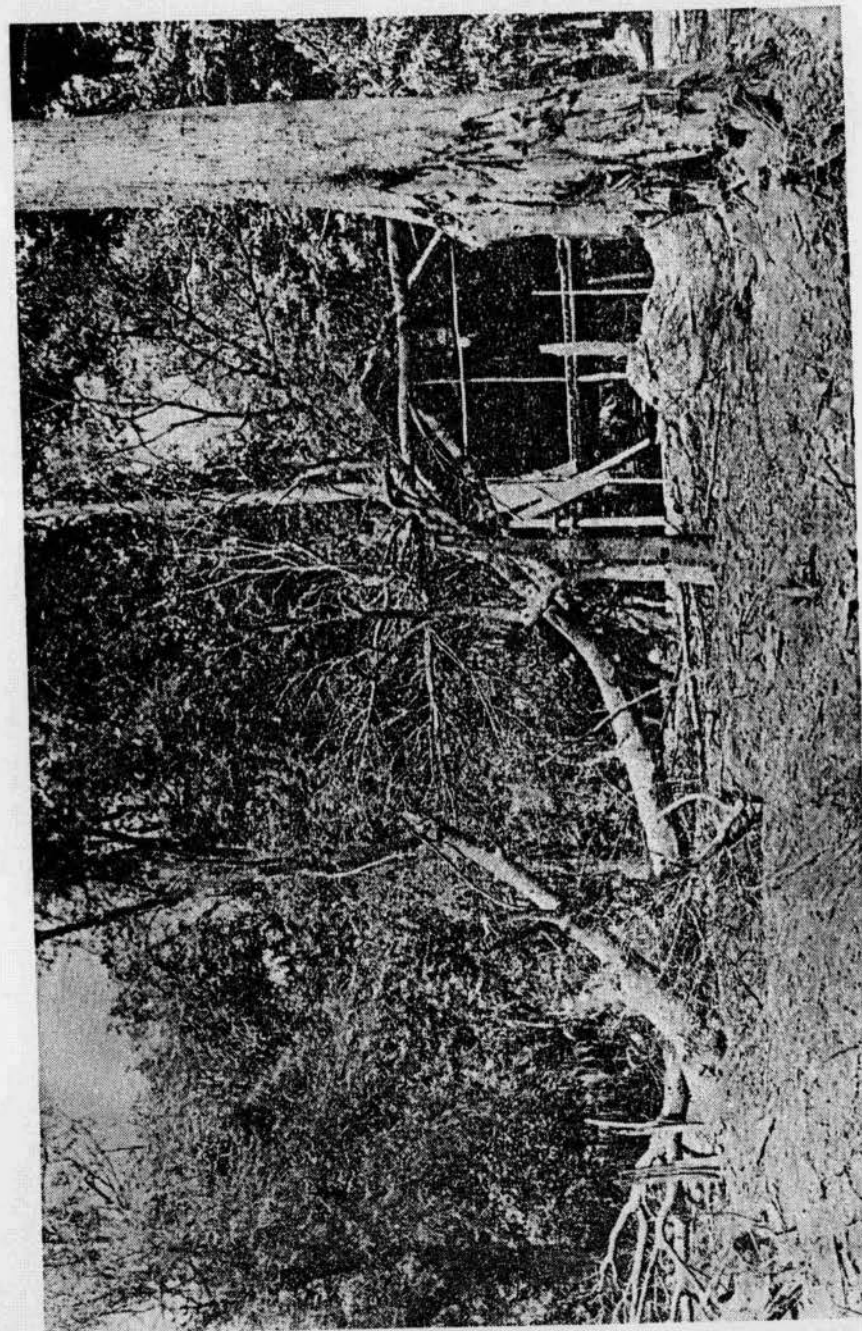
6.- Quant à la compétence de la Commission concernant l'enquête sur ces violations de la frontière, les délégations de l'Inde et de la Pologne sont d'avis que cette enquête est du ressort de la Commission. Elles prennent en considération le fait que d'après les articles 13 (C) et 7 de l'Accord sur le cessez-le-feu au Cambodge, la Commission est responsable d'assurer le respect des frontières cambodgiennes et d'empêcher que les conflits continuent parce que ces conflits peuvent obliger

le Cambodge à chercher à contracter une alliance avec une puissance étrangère afin d'obtenir l'aide militaire pour garantir la sécurité de son territoire. Il convient de noter que la délégation du Canada a approuvé le Message Spécial de la Commission n° 1/111/5/62 daté du 2 novembre 1962 et adressé à Votre Excellence, à savoir : "La Commission redoute que si les incidents pareils ne cessent pas à l'avenir, le Gouvernement Royal du Cambodge serait obligé à reviser ses obligations imposées par l'article 7" (comme c'est indiqué plus haut dans le paragraphe n° 3). Ce qui était positif à l'époque est extrêmement nécessaire maintenant vu que la Commission avant de signer ce message ait été obligée d'enquêter encore sur une violation de la frontière, à savoir, le bombardement du village de Tralok Bék (Svay-Rieng) qui a eu lieu le 11 juin 1964.

7.- Le rapport du représentant canadien à la Commission est ci-joint.

Sincèrement

Signatures : K.L. BINDRA, Inde
Président.
M. GUMKOVSKI, Pologne



Une habitation détruite et plusieurs arbres déracinés.

RAPPORT MINORITAIRE DU REPRESENTANT DU CANADA
DU 11 JUIN 1964

(Traduction officieuse)

COMMISSION INTERNATIONALE DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE
AU CAMBODGE

Secrétariat international
Phnom-Penh
le 15 juin 1964

La délégation du Canada n'a pas jugé possible de signer les rapports d'enquête et les conclusions de la Commission, parce qu'ils ne reflétaient pas le point de vue de l'autre partie qui aurait assumé les responsabilités des incidents frontaliers, à savoir du Gouvernement de la République du Vietnam.

2.- La délégation du Canada a réussi, après avoir surmonté de grandes difficultés, à porter à la connaissance des autorités de la République du Vietnam, par l'intermédiaire de la CIC au Vietnam, les premiers rapports concernant les enquêtes sur différents incidents. Pourtant la majorité insistait sur la fixation d'un délai et elle a fixé le délai d'une semaine, à partir du moment de la notification, pour la réception des explications que le gouvernement du Vietnam aurait cru nécessaire de faire. Cette décision a été adoptée bien que la possibilité de donner des explications concernant les problèmes présentant un intérêt politique pendant un délai si court, soit peu probable et bien que la décision adoptée à la 207^e séance de la Commission, qui a eu lieu le 5 mai 1963, stipulait: "Dans le cas du renouvellement des incidents à l'avenir, la présente Commission CIC au Cambodge doit transmettre une copie de la note du Ministère des Affaires Etrangères concernant n'importe quel incident à la Commission au Vietnam et lui demander de porter à la connaissance de la présente commission le point de vue des autorités du Sud-Vietnam et toute information sur l'incident qui serait à la disposition de la Commission au cours d'un délai de quatre semaines, pour

donner à la présente Commission la possibilité d'étudier dûment tous les faits se rapportant à ces incidents".

3.- Il convient de noter que la majorité insistait sur le vote des Conclusions avant que la réponse des autorités vietnamiennes, si elle parvient, soit connue. Il est difficile de dire quelle serait alors la valeur des explications de la Partie vietnamienne.

4.- Cependant, la réponse du Gouvernement vietnamien a été reçue. Cette réponse a confirmé le point de vue de la Partie vietnamienne (qui est partagé par le Canada) d'après lequel la Commission sur le Cambodge n'est pas compétente, ce qui est conforme à l'accord sur le cessez-le-feu, pour mener des enquêtes sur les incidents pareils à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam.

Pour souligner son désir sincère de collaborer avec la Commission quand il s'agit de trouver une solution aux questions pratiques, le Gouvernement du Vietnam avait joint à sa lettre le "Mémoire" remis antérieurement par ce Gouvernement au Conseil de Sécurité. Pourtant, la majorité a refusé de prendre en considération tous les renseignements se rapportant à ces incidents contenus dans le Mémoire. La majorité a proposé notamment de ne prendre en considération les déclarations du Gouvernement de la République du Vietnam que dans le cas où elles ont été publiées dans la presse officielle du Cambodge. La majorité a refusé également de considérer en tant que preuves les autres déclarations officielles faites à ce sujet par le Gouvernement de la République du Vietnam, qui sont universellement connues et pourraient aider la Commission à analyser les différents incidents.

5.- Il est difficile à la délégation du Canada de prendre part aux enquêtes menées par la majorité qui estime possible de ne prendre en considération que les preuves publiées par une seule Partie. D'après l'opinion de la délégation canadienne, la Commission est responsable de l'examen de toutes les preuves fournies par les Parties afin "d'étudier dûment tous les faits se rapportant à ce problème", comme la Commission elle-même a noté dans sa résolution du 5 juin 1963.

6.- La présente lettre de la délégation du Canada est fondée sur l'opinion que la procédure, adoptée par la majorité quand elle étudiait les preuves fournies à sa disposition, est douteuse. La délégation du Canada réprouve les incidents et elle est d'accord qu'il est nécessaire de prendre des mesures internationales pour atténuer la tension qui existe entre le Vietnam et le Cambodge. Cependant elle n'est pas sûre que cette action de la Commission aboutisse à un tel résultat ou permette à la Commission d'agir d'une manière constructive.

7.- Le Gouvernement Royal du Cambodge a demandé à intensifier les activités de la Commission et exprimé son désir qu'elle contrôlât entièrement les frontières avec le Vietnam. Une telle attitude du Gouvernement Royal du Cambodge ne peut aboutir à un résultat positif que dans le cas où les pouvoirs de la Commission sont reconnus par les deux Parties. Le refus de la majorité de prendre en considération les preuves fournies à sa disposition par le Gouvernement de la République du Vietnam et citées dans les déclarations officielles, rend une telle reconnaissance peu probable.

8.- La délégation du Canada saisit cette occasion pour rappeler sa position, à savoir: pas un seul article de l'accord sur le cessez-le-feu au Cambodge, qui est la seule source des pouvoirs de la Commission, ne donne les pouvoirs à la Commission de mener des enquêtes sur les incidents frontaliers entre le Vietnam et le Cambodge. Néanmoins la délégation du Canada collaborait jusqu'à présent avec ses collègues et enquêtait avec eux sur les incidents frontaliers espérant que les activités de la Commission seraient constructives et contribueraient à la détente aux frontières entre le Vietnam et le Cambodge. L'agissement de la majorité dans le cas présent inspire à la délégation du Canada des craintes que le résultat, quant au fond, soit le contraire.

Signature: G.M. Dery
Représentant du Canada
à la Commission

RAPPORT D'ENQUETE SUR L'INCIDENT DE FRONTIERE EN DATE DU 4 FEVRIER 1964 AU VILLAGE DE MONG SROK DE MIMOT (KOMPONG-CHAM).

Conformément à la décision de la Commission en sa réunion en séance extraordinaire n° 1 (en 1964), tenue le 6 février 1964 à 7 heures 30, un groupe d'enquêteurs composé de:

- 1.- M.K.L. Bindra. Président.
- 2.- M.J.M. Dery Représentant du Canada à la Commission.
- 3.- Lt. Col. Jan. Harashany . Représentant de la Pologne à la Commission.

Assista le 6 février à 8 heures à la Conférence de Presse faite par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères où dans un communiqué officiel détaillé, il a déclaré que le 4 février 1964 à 17h.15 deux avions des FARVN ont bombardé et mitraillé pendant 15 minutes le village de Mong, situé à environ 2.000 mètres en deçà de la frontière khméro-vietnamienne, tuant 5 personnes et 4 buffles, blessant 6 personnes et endommageant une maison. Des photographies de l'incident montrant des femmes et des enfants tués sur le sol furent présentées à la Commission et à la Presse. Plusieurs morceaux des éclats d'obus furent aussi exhibés. Le premier Ministre, en terminant la Conférence de Presse, a déclaré qu'une bombe non explosée se trouvait encore aux alentours du village et qu'une équipe d'experts a été envoyée en vue de l'enlever et de la détruire. Après la Conférence de presse le groupe de la CIC, accompagné du Ministre des Affaires Etrangères, du Ministre de la Défense ainsi que des représentants de la presse partit pour l'aérodrome de Mimot où il fut reçu par le Ministre de l'Information. De Mimot, le groupe fut transporté par hélicoptères au village de Mong où la Commission fut reçue par le Colonel Fernandez, commandant de la 1ère région, qui expliqua que deux avions venant de la direction de Sud-Est ont survolé à deux reprises le village et puis à la 3è reprise, à 17h.15, bombardèrent et mitraillèrent le village. Les enquêteurs ont enregistré au total 11

cratères de bombes y compris celui dans lequel une bombe n'a pas encore explosé, cinq personnes tuées et six personnes blessées dont 5 se trouvant dans un état grave et hospitalisées à Kompong Cham. Les deux appareils ont bombardé et mitraillé pendant environ 15 minutes et puis se sont retournés au Sud-Vietnam. Les 11 cratères y compris celui dans lequel la bombe n'a pas encore explosé ont été montrés. Le groupe de la Commission se rendit également sur les lieux où les 5 personnes tuées, ont été incinérées. Il fit le tour du village et a constaté que plusieurs arbres et paillotes portaient encore les traces des mitraillages. Une paillote qui fut complètement détruite, fut également constatée de visu.

Plus tard, la Commission a interviewé les villageois qui corroborèrent l'événement ci-dessus. Les villageois ont dit qu'ils ont habité le village depuis les 9 dernières années et qu'ils ont l'habitude d'aller à Mimot pour faire le marché et qu'ils n'ont eu aucune relation avec les Sud-Vietnamiens, et qu'ils n'ont jamais été l'objet d'attaque auparavant. Des éclats d'obus ont été montrés au groupe d'enquête.

L'enquête sur les lieux de l'incident une fois achevée, le groupe d'enquête avait décidé de rendre visite aux blessés à l'hôpital de Kompong Cham. Là, les enquêteurs ont trouvé un enfant blessé dans un état grave, et son père qui racontait dans quelles circonstances sa femme et ses deux enfants ont trouvé la mort. Lui, il ne fut pas blessé car il se trouvait sous un grand arbre pendant l'attaque. Les enquêteurs ont vu six personnes y compris deux enfants, une femme, et 3 hommes qui furent blessés et tous ont corroboré le récit ci-dessus.

x
x x

RESULTAT D'ENQUETE DE LA COMMISSION SUR L'INCIDENT DE FRONTIERE EN DATE DU 4 FEVRIER 1964 AU VILLAGE DE MONG, SROK DE MIMOT (KOMPONG-CHAM)

La Commission, après avoir examiné les preuves et contacté les villageois et les blessés à l'hôpital, a conclu que le territoire du Cambodge a été violé par les deux avions venant de la direction Sud-Est du village de Mong, et se dirigeant vers les lieux limitrophes de la frontière du Sud-Vietnam, lesquels ont bombardé et mitraillé le village de Mong tuant 5 personnes. En outre, quatre buffles ont été tués, 6 personnes blessées et une paillote a été détruite. L'incident avait lieu dans les circonstances qui ont été notifiées à la Commission par le Gouvernement Royal dans ses notes nos 72/DGP et 222/DGP/1A/YK/X en date des 5 et 8 février 1964.

x
x x



S.A. Norodom Phurissara, secrétaire d'Etat à l'intérieur, distribuant des secours en argent aux familles des victimes du bombardement de Mong.

Les membres de la C.I.C. examinent les dégâts causés par l'agression.



Un des sept paisibles paysans khmers de Taey tués sauvagement par les FARVN.

N° 72/ DGE
EXTREME URGENCE

ROYAUME DU CAMBODGE

Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle et a l'honneur de la prier de bien vouloir inviter les Membres de la C. I. C. à assister à la Conférence de Presse donnée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères le jeudi 6 février 1964 à 8 heures précises à l'auditorium du Palais du Gouvernement au sujet du bombardement effectué par des avions des F.A.R.V.N. sur le territoire khmer au village de Mong situé à 22 km. au Sud-Est du Chef lieu de Mimot (Kompong-Cham).

Une visite du lieu de l'incident en vue d'effectuer le constat sera organisée à leur intention le même jour, immédiatement après la conférence de presse.

Le voyage se fera par avions qui seront mis à leur disposition à cet effet.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle l'assurance de sa haute considération.

Phnom-Penh, le 5 Février 1964
Cachet.

Commission Internationale
de Surveillance et de Contrôle
PHNOM-PENH

CONFIDENTIEL
EXTREME URGENCE

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle du Cessez-le-feu au Cambodge et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit:

Le 4 Février 1964, vers 17 h 15, 2 avions des FARVN ont bombardé et mitraillé pendant un quart d'heure le village cambodgien de Mong situé à environ 22 kilomètres au Sud-Est du Chef-lieu de Mimot (Kompong-Cham) et à plus de 2.000 mètres en deçà de la frontière khméro-vietnamienne, à l'intérieur du territoire du Cambodge, provoquant parmi les habitants dudit village :

- 5 tués dont 3 femmes et 2 enfants :

1- Néang PECH SEANG,	23 ans
2- Néang SREY NO,	35 ans
3- Néang SAO HENG,	18 ans
4- SAN KAEH,	bébé de 2 ans
5- SAN SAM OL,	bébé de 1 ans

- 6 blessés dont 5 grièvement atteints :

1- SAN KHEAN,	5 ans
2- MAM NAM,	55 ans
3- MAM AM,	63 ans
4- KAK SAO,	65 ans
5- KOY BINH,	19 ans
6- Neang KOL HAM	44 ans

- 6 buffles tués
- 1 habitation endommagée.

Des cratères de bombes de 2 à 4 mètres de profondeur sur 3 à 5 mètres de diamètre ont été relevés à l'intérieur et aux environs du village attaqué.

Il tient à marquer sa profonde indignation devant cette attaque délibérée dont sont victimes de paisibles habitants.

En stigmatisant avec vigueur cette lâche provocation des FARVN, le Gouvernement Royal se doit de mettre en garde les autorités vietnamiennes sur les conséquences graves qui pourraient résulter de la suite de leur politique actuelle d'agressions et de provocations contre le Cambodge. Il est certain, en effet, que le Gouvernement Royal se verrait alors amené à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles pour assurer la protection de son territoire et de la population menacée.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle l'assurance de sa haute considération.

Phnom-Penh, le 8 Février 1964.
Cachet.

Commission Internationale
de Surveillance et de contrôle du
Cessez-le-feu au Cambodge
PHNOM-PENH



Cratère creusé
par une bombe
de fort calibre
tombée près de
la pagode de
Chantrea.

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'INCIDENT DE FRONTIERE EN DATE DU 19 MARS 1964 AU VILLAGE DE CHANTREA, PROVINCE DE SVAY-RIENG.

En exécution de la décision de la réunion extraordinaire n° 2 (en 1964) de la Commission tenue le 9 mars 1964, la Commission d'enquête composé de:

- 1.- M. K.L. Bindra Président
- 2.- M. J.M. Dery Représentant du Canada
à la Commission.
- 3.- M. Mieczyslaw Gumkowski Représentant de la Pologne
à la Commission.

S'est rendue le 19 mars 1964 sur les lieux de l'incident par hélicoptère.

A l'arrivée des enquêteurs à Svay-Rieng, le Capitaine Kouroudeth, Adjoint du Chef du 2^e Bureau du Ministère de la Défense, a brossé en grande ligne le théâtre de l'incident sur une carte à grande échelle et a expliqué que le poste de Kauk Tek auquel les membres de la Commission auraient à se rendre tout d'abord et qui se trouve à environ deux kilomètres du village de Chantrea près de la frontière a déjà fait l'objet d'attaques l'an dernier; selon les derniers renseignements disponibles des chars de combat ayant servi à l'attaque ne s'éloignaient pas encore du village et il serait par conséquent, dangereux pour les enquêteurs de s'y rendre immédiatement. Il n'était pas encore sûr du nombre des tués mais annonça que les blessés ont été déjà transportés de Chantrea à Chipou et suggéra aux membres du groupe d'enquête de s'y rendre pour visiter en premier lieu les blessés. Les membres de la Commission ont décidé plutôt de se rendre sur les lieux de l'incident pour qu'ils puissent mener l'enquête tout de suite. Le Capitaine se rendit alors à l'Etat-Major pour s'informer s'il serait sans danger de procéder ainsi; une heure et demie après, il les informa que des avions de chasse ont été dépêchés

de Phnom Penh pour dégager les environs et que dès qu'ils seront arrivés, les membres de la Commission pourraient être transportés sur les lieux. Le groupe d'enquête fut transporté par hélicoptère sous la couverture de deux chasseurs. Malheureusement, sur le point d'atterrir l'hélicoptère eut un ennui mécanique, tomba en tourbillons et s'écrasa par bonheur dans une mare peu profonde et les membres de la Commission en sortirent avec des blessures très légères. Au village de Chantrea, ils sont accueillis par le Gouverneur de la Province et par le Colonel Fernandez, Commandant de la 1^{ère} région, qui leur fit le récit de l'incident: Le Commandant a dit que quelques villages ont été tout d'abord attaqués le matin et leur a montré du doigt les fumées encore visibles au loin des trois villages. Il a aussi déclaré que deux chasseurs et trois hélicoptères avaient attaqué le village de Chantrea, appuyés par environ 28 ou 30 chars amphibies dont 12 avaient pénétré dans le village de Chantrea six du côté Ouest et six autres du côté Est. Le village, disait-il, avait été tout d'abord bombardé, créant quatre grands cratères de 5 à 6 mètres de diamètres et de 3 mètres et demi de profondeur. Les membres de la Commission, sont allés voir l'un d'entre eux. Les traces des chenilles de chars lourds, différentes de celles laissées par les chenilles des tanks Cambodgiens qui avaient été à Chantrea, furent examinées par les membres de la Commission qui avaient trouvé que les traces des engins blindés cambodgiens étaient d'un pied plus étroites que celles des blindés des assaillants. Il a été signalé aussi que 40 buffles furent tués mais les membres de la Commission en raison du temps limité ne pouvaient aller voir que 28 des bêtes tuées éparpillées à travers et tout autour du village, la plupart au milieu d'une mare de sang. A différents endroits les enquêteurs trouvèrent 12 personnes qui avaient été tuées seulement quelques heures auparavant. Elles étaient étendues là dans une mare de sang, quelques-unes blessées à l'abdomen et d'autres au dos, quelques autres encore avaient perdu les jambes ou les bras et une autre était même sans tête. Les membres de la Commission avaient été informés aussi qu'il y avait deux autres tués à quelques kilomètres en dehors du village, mais comme ils n'avaient pas de temps, ils avaient décidé de ne pas aller les voir.

Les villageois interrogés déclaraient qu'ils avaient été attaqués par deux avions et cinq hélicoptères (dont trois avaient même atterri après le bombardement et l'attaque) et également par 12 chars blindés qui avaient envahi le village de deux côtés différents, appuyés encore par 18 ou 20 chars qui se trouvaient en dehors du village.

Les membres de la Commission avaient remarqué aussi des traces de balles sur les murs des maisons et des paillotes et avaient vu six maisons complètement incendiées avec les granges de paddy encore fumant. Quelques débris des bombes à napalm et plusieurs balles de mitraillettes de 20mm. et des cartouches vides ont été présentés aux enquêteurs. Deux témoins qui auraient été arrêtés par les envahisseurs déclarèrent qu'ils étaient les habitants du village et qu'ils n'avaient jamais traversé la frontière vers le Sud-Vietnam et que jamais aucun Sud-Vietnamien ou Vietcong n'était venu au village. Encore selon eux les deux avions portaient sur leur fuselage une grande étoile peinte et que les assaillants tant sur les hélicoptères que dans les chars blindés étaient en uniforme militaire. Demandés sur la direction d'où étaient venus les attaquants tant par terre et par air et par où ils étaient retournés, les villageois montrèrent du doigt la frontière du Sud-Vietnam. Ils déclaraient même qu'un des officiers était sorti d'un des hélicoptères et avaient regardé les cartes. Encore selon les villageois les attaques avaient commencé vers 8 heures et duré pendant environ trois heures.

A la tombée de la nuit et les hélicoptères ayant été mis en état de marche, les membres de la Commission se rendirent à l'hôpital de Svay-Rieng où ils firent la visite des 11 blessés (aussi bien que les corps carbonisés des deux enfants qui venaient de décéder) et les interrogèrent. Les blessés faisaient aussi le récit comment les deux avions de chasse et les chars blindés avaient attaqué le village et ils déclaraient qu'ils n'avaient aucune relation avec qui que ce soit au delà de la frontière et n'avaient jamais fréquenté les Sud-Vietnamiens ni les recevoir chez eux. On leur rapportait également que 3 blessés graves avaient été un peu plus tôt évacués à l'hôpital de Phnom Penh. A cause de la nuit, les membres de la Commission sont rentrés à Phnom

Penh par voitures où ils arrivaient à minuit. D'un commun accord, le lendemain le 20 mars à 15 heures, ils se rendaient à l'hôpital Preah Ket Mealea où ils étaient informés par le Directeur de l'Hôpital que les trois blessés graves avaient été décédés pendant la nuit. Les membres de la Commission rendaient visite à deux autres blessés qui étaient dans une condition très critique.



Une des 6 maisons incendiées.

**RESULTATS D'ENQUETE RELATIVE A L'INCIDENT DE
FRONTIERE EN DATE DU 19 MARS 1964 AU VILLAGE
DE CHANTREA, PROVINCE DE SVAY-RIENG**

Après inspection du village de Chantrea, des hopitaux de Svay Rieng et de Phnom Penh et examen des traces évidentes disponibles et des témoins, des villageois et des malades dans les hôpitaux, la commission arrivait à la conclusion que le territoire cambodgien était violé par les FARVN qui bombardaient et attaquaient le 9 mars 1964 vers 8 heures le village de Chantrea situé à 5 km. à l'intérieur du territoire cambodgien, tuant 17 personnes, 28 buffles, blessant 13 personnes et détruisant 6 maisons et des récoltes de paddy.

La Commission voyait des cratères, des traces de balles de fusils sur les murs, des restes des bombes de Napalm, beaucoup de cartouches d'armes automatiques de 20mm, en plus de plusieurs fraîches traces d'engins lourds à chenilles des intrus qui étaient différentes de celles laissées par un engin blindé à chenilles cambodgien et après examen, les traces cambodgiennes étaient plus étroites d'un pied.

Selon les témoins oculaires et les fonctionnaires cambodgiens, le village de Chantrea était d'abord bombardé et attaqué par deux bombardiers accompagnés de trois hélicoptères, suivis de 28 à 30 engins amphibies dont 12 engins, 6 de l'ouest et les 6 autres de l'autre côté, attaquaient le village. L'attaque durait 3 heures, au cours de laquelle deux personnes étaient arrêtées et ensuite libérées. Les attaquants (qui comprennent quelques blancs aussi) se retournaient au Sud-Vietnam.

L'attaque avait lieu selon la chronologie fournie à cette Commission par le Gouvernement Royal du Cambodge dans ses notes n°s 409/DGP/1A/36X et 210/DGP respectivement en date des 19 et 26 mars 1964.

x
x x

N° 409/DGP/1A/36/X
CONFIDENTIEL

ROYAUME DU CAMBODGE

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle du Cessez-le-feu au Cambodge et a l'honneur de porter à sa connaissance qu'aujourd'hui 19 mars 1964, à 8h30 du matin, les FARVN appuyées par des avions de chasse, de bombardiers, d'hélicoptères et des éléments blindés ont pénétré à l'intérieur du territoire national khmer et attaqué violemment les postes de Chantrea et de Kauk Tek (Svay-Rieng) causant des blessés graves, des tués et des dégâts importants.

Après ces tirs et bombardements les soldats des FARVN se sont retirés au Sud-Vietnam sauf une partie des éléments blindés.

Le Ministère prie la Commission Internationale de bien vouloir se rendre aujourd'hui à Pochentong au parking civil à 12 heures précises en vue d'aller effectuer des investigations du lieu de l'incident par hélicoptères.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale l'Assurance de sa très haute considération.

Phnom-Penh, le 19 mars 1964.
Cachet.

*Commission Internationale
de Surveillance et de Contrôle du
Cessez-le-Feu au Cambodge.
PHNOM-PENH.*

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle du Cessez-le-feu au Cambodge et a l'honneur de lui faire connaître que le 19 mars 1964, vers 8h30, de nombreux éléments des FARVN, appuyés par l'aviation et par des engins blindés amphibies, ont déclenché une violente attaque combinée, qui a duré presque 3 heures, contre le village cambodgien de Chantrea, situé à une quarantaine de kilomètres au Sud-Est de Svay-Rieng et à six kilomètres de la ligne de démarcation. Les FARVN ont mis en œuvre à cette occasion des moyens considérables :

- 4 avions d'observation,
- 2 chasseurs-bombardiers,
- 5 hélicoptères,
- 12 chars-amphibies.

En outre, on a remarqué la présence de trois militaires américains parmi les agresseurs sud-vietnamiens.

Dans le même temps d'autres éléments se sont dirigés sur le village cambodgien de Prey-Vor, situé à quelques 17 kilomètres de Chantrea.

Le bilan provisoire des pertes subies par Chantrea s'établit à la date d'aujourd'hui à :

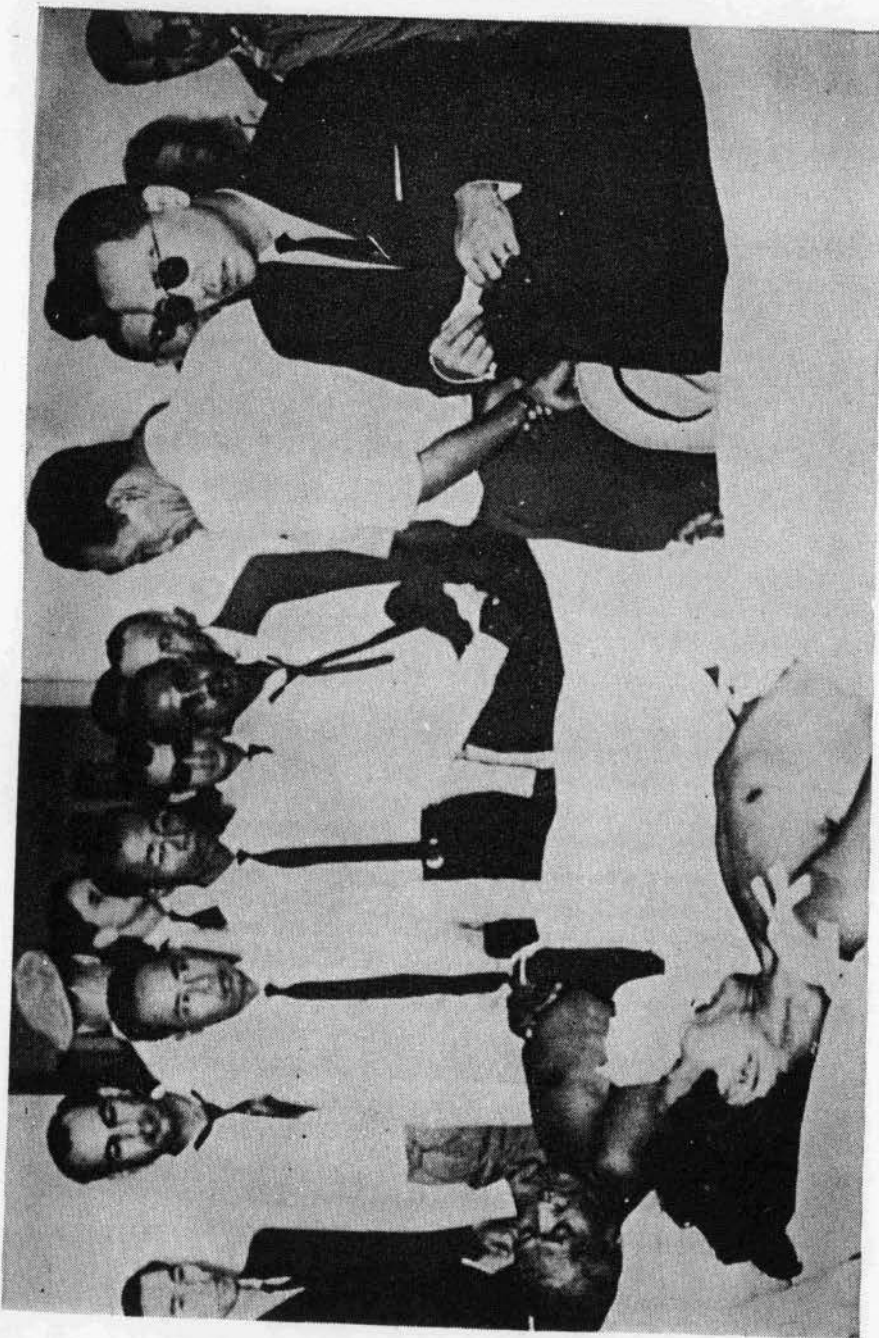
- 17 habitants tués dont deux femmes et quatre enfants. Parmi eux, 14 sont tombés sur place, 3 ont succombé à leurs blessures à l'hôpital Préah Ket Méaléa à Phnom-Penh.
- 14 habitants grièvement blessés.
- 28 bestiaux tués.
- 6 maisons incendiées.
- des récoltes détruites.

D'après les témoins oculaires et des enquêtes menées sur place par les autorités civiles et militaires cambodgiennes, certains des habitants de Chantrea assassinés l'ont été dans des conditions particulièrement atroces : blessés ils furent achevés par des engins blindés qui les écrasèrent froidement sur le terrain.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle du Cessez-le-feu l'assurance de sa très haute considération.

Phnom-Penh, le 25 mars 1964
Cachet.

*Commission Internationale
de Surveillance et de Contrôle du
Cessez-le-Feu au Cambodge
PHNOM-PENH*



Les membres de la C. I. C., les diplomates, les personnalités et les journalistes visitant les blessés transportés à l'hôpital de Kompom-Cham.

RAPPORT D'ENQUETE SUR LES INCIDENTS DE FRONTIERE A TAEY CHAS ET THLORK DE KOKISOM, VILLAGE DE ROMDUOL (SVAY RIENG)

Comme suite à la Réunion Extraordinaire n° 3 (de 1964) de la Commission tenue le 8 mai 1964 à 8h30 une équipe d'enquête de la Commission comprenant:

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| 1.- M.K.L. Bindra | Président |
| 2.- M.J.M. Dery | Commissaire canadien |
| 3.- M. Mieczyslaw Gumkowski | Commissaire polonais |

Se rendait sur les lieux de l'incident en voiture le 8 mai 1964, à 9 h 30. A Svay Rieng, l'équipe fut reçue par le Gouverneur de la province qui l'informait que le poste de Thlork fut attaqué ce matin même par les engins blindés des FARVN et qu'au cours de l'engagement, les FARVN ont abandonné un engin blindé à l'intérieur du territoire cambodgien, et le Gouverneur voulait que la Commission vit l'engin ainsi que les lieux de l'incident. L'équipe poursuivit alors son voyage vers le poste de Thlork, khum Chrak Motes, srok de Svay Rieng (Svay Rieng) où elle fut reçue par le colonel S. Fernandez, Commandant de la Première Région. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères y arrive, quelques minutes après, par hélicoptère. Le colonel Fernandez expliquait que dans la matinée du 8 mai, 10 engins blindés des FARVN du type M. 113 attaquaient le poste de Thlork (environ 1-1/2km de la frontière) sous la protection de deux chasseurs et d'un avion d'observation. Comme les Cambodgiens ont prévu qu'il devrait y avoir cette attaque, après l'incident de Taey Chas, ils ont tendu l'embuscade aux engins blindés et dès que ceux-ci s'approchèrent du poste, ils furent attaqués. Il déclarait d'autre part que pendant la fusillade, deux engins des FARVN furent endommagés dont un pouvait s'enfuir au Sud-Vietnam tandis que le second était resté avec 4 personnes tuées ou blessées. Les FARVN essayaient de récupérer l'engin et les blessés, en s'approchant de l'armée cambodgienne et en tirant sur elle pour l'empêcher de s'approcher de l'engin, et si l'armée cambodgienne

essayait de s'en approcher les FARVN tiraient sur elle en vue de l'empêcher de capturer l'engin et les personnes blessées. L'équipe pouvait entendre la fusillade et par conséquent ne jugeait pas opportun d'aller jusqu'à l'engin, quoique l'équipe pût aisément voir l'engin blindé noirci par le feu à 700 mètres du poste et à l'intérieur du territoire cambodgien.

Entretemps, un soldat sud-vietnamien qui se cachait dans l'engin endommagé fut arrêté, alors qu'il essaya de s'enfuir et il fut amené devant l'équipe. Le prisonnier déclarait que son nom était Nguyen Quang Tuan, âgé de 24 ans et qu'il était soldat sud-vietnamien, numéro matricule 101645 et qu'il appartenait à la Compagnie KBC 4956. Selon lui, son engin était attaqué par les Vietcong, en dehors du village de Long Khanh au Sud-Vietnam. Il confirmait qu'il était dans l'engin touché par le feu près du poste et déclarait également que la veille (dans l'après-midi) il était avec la partie qui attaquait le village de Taey Chas. Selon lui, 12 ou 13 engins blindés, commandés par un Capitaine américain, attaquaient le village Teay Chas le jour précédent et la raison donnée par le prisonnier, en ce qui concerne cette attaque, en était que, selon son Commandant qui donnait l'ordre de tirer, les Vietcongs habitaient là.

Ensuite, les Chefs des délégations interrogeaient le Chef de poste de Thlork, Phok Nhèm, âgé de 40 ans, qui confirmait que le poste fut attaqué à 7 heures par 10 engins blindés dont 3 tanks s'approchèrent du poste et commencèrent à tirer sous la couverture d'un avion d'observation et de deux chasseurs. Les Cambodgiens ripostèrent et pendant la lutte, un des engins blindés du Sud-Vietnam était endommagé, cet engin les Chefs des délégations pouvaient le voir du poste.

Les Chefs des délégations quittaient le poste de Thlork à 14h30 et ensuite se rendaient à Teay Chas vers 16h30 via Chipou. A Taey Chas, l'équipe interrogeait le policier Sok Phon, âgé de 41 ans (garde provinciale) qui était arrêté par l'armée vietnamienne mais ensuite libéré. Il déclarait que 12 engins amphibies équipés de canons de 20 et d'armes automatiques de 12-7 (chaque engin ayant 15 soldats sud-vietnamiens et deux

blancs, grands et gros) allaient autour du village de Taey Chas, tirant sur les villageois paisibles. Il déclarait d'autre part que les villageois n'ont jamais traversé la frontière au Sud-Vietnam et que personne du Sud-Vietnam ne leur rendait visite. L'équipe voyait les traces des chenilles des engins attaquant dans différents endroits et aussi des cadavres des personnes suivantes :

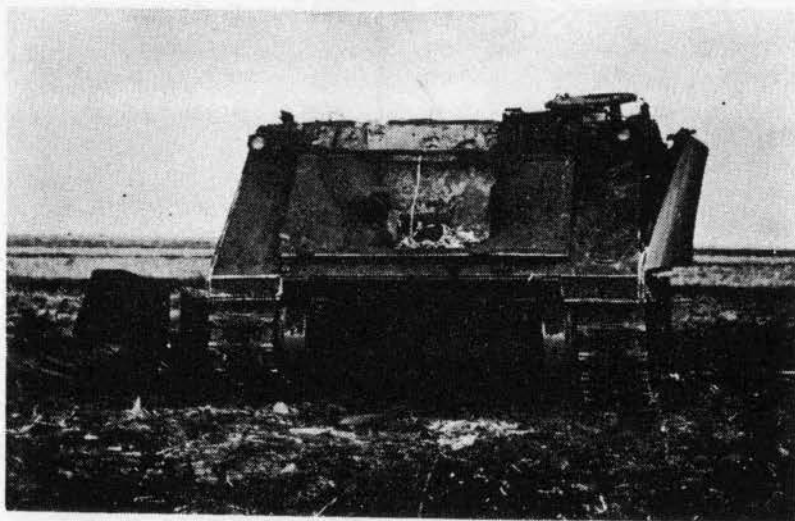
- 1- Brig. Meas Pang, 45 ans, il était touché à la tête et au dos.
- 2- M. Ouk Can, 18 ans, son père était aussi gravement blessé et était transporté à Phnom Penh.
- 3- M. Sim Song, 28 ans, sa sœur pleurait amèrement.
- 4- M. Khien Chhèm, 31 ans.
- 5- M. Sok Yun, 26 ans.
- 6- M. Ouk Phich, 26 ans. Le tank roulait sur lui. Les traces des chenilles des engins étaient là à côté du corps. L'équipe voyait aussi plusieurs autres traces de chenilles des engins.
- 7- M. Kuong Rhos, 25 ans. L'engin roulait sur lui aussi.



Trois des habitants tués lors du bombardement sud-vietnamien contre le paisible village de Chantrea (19-3-64).

Les Chefs des délégations furent d'autre part informés que les trois personnes blessées avaient déjà été évacuées, 2 à l'hôpital de Phnom Penh et 1 à l'hôpital de Svay Rieng. Le gouverneur de la province expliquait à l'aide d'une carte, la frontière, la route par laquelle l'équipe venait au village et la direction de l'attaque et aussi informait que 4 fusils, 23 bicyclettes, 4 porcs et 50.000 riels étaient emportés par les intrus.

En route, il pleuvait beaucoup et avec l'aide de l'armée et de la population locale, l'équipe pouvait arriver à Svay-Rieng saine et sauve. Ici, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères informait que l'équipe doit visiter à nouveau le lendemain puisque selon les renseignements, un Général Principal a été envoyé de Saigon pour recouvrer à tout prix l'engin blindé détruit et le Cambodge a envoyé son armée pour le garder. A 22 heures l'équipe fut informée que l'armée cambodgienne avait capturé l'engin blindé détruit du type M. 113 qui serait transporté à Phnom Penh pour être exposé devant le Palais Royal. L'équipe arrivait à Phnom Penh à 1h30 du matin.



Le Char amphibie M. 113 des forces américano-sud-vietnamiennes capturé dans notre territoire.

LES RESULTATS D'ENQUETE DE LA COMMISSION SUR L'INCIDENT DE FRONTIERE A TAEY CHAS, THLORK DE KOKISOM, VILLAGE DE ROMDUOL (SVAY RIENG)

Après inspection du village de Taey Chas, recherche des traces évidents disponibles, et examen des témoins, la Commission arrivait à la conclusion que le territoire cambodgien fut violé le 7 mai 1964 par les FARVN qui attaquaient le village de Taey Chas avec les engins blindés, tuant 7 personnes (y compris un brigadier).

La Commission voyait différentes sortes de traces de chenilles d'engins des intrus autour du village et des cadavres.

Les témoins oculaires et les fonctionnaires cambodgiens rapportaient aux Chef des délégations que les FARVN avec douze engins amphibies commandés par un capitaine américain et équipés de canons de 20 et des armes automatiques de 12-7 (chaque engin ayant 15 soldats vietnamiens et 2 blancs) attaquaient à 3 reprises le village tirant et tuant sept villageois blessant grièvement trois personnes qui étaient évacuées à l'hôpital. Les envahisseurs pillaient 4 fusils, 23 bicyclettes 4 porcs et 50.000 riels.

De nouveau, après inspection du poste de Thlork et examen des traces évidentes disponibles, la Commission arrivait à la conclusion que les FARVN avec des engins blindés du type M. 113 attaquaient le poste de Thlork le 18-5-64 et violaient ainsi le territoire cambodgien. Pendant la lutte, un des engins des FARVN était détruit, abandonné et capturé par l'armée cambodgienne.

La Commission pouvait entendre l'échange des coups de feu pendant que les FARVN essayaient de recouvrer l'engin piégé et, probablement, les soldats morts. Un prisonnier qui essayait de s'enfuir de l'engin détruit était arrêté par l'armée cambodgienne et amené devant l'Equipe. Il déclarait qu'il était un soldat sud-vietnamien, qu'il avait participé à l'attaque contre Taey Chas. Il confirmait qu'il avait été dans l'engin piégé.

Les témoins oculaires et les fonctionnaires cambodgiens rapportaient que les FARVN attaquaient avec 10 engins blindés, le poste de Thlork et qu'elles étaient appuyées par deux chasseurs et un avion d'observation. Les autres engins retournaient au Sud-Vietnam après la riposte de l'armée cambodgienne qui avait tendu une embuscade.

L'attaque avait lieu suivant la chronologie fournie à la Commission par le Gouvernement Royal du Cambodge dans ses notes n^{os} 342/DGP et 704/1A/56/X respectivement en date des 7 mai et 9 mai 1964.

x

x x



Des pièces à conviction irréfutables de l'agression des forces américano-sud-vietnamiennes à Svay Rieng.

No. 342/DGP

ROYAUME DU CAMBODGE

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle à Phnom-Penh et a l'honneur de porter à sa connaissance que le 7 mai 1964 vers 13h.30, 13 engins blindés des FARVN ont pénétré à 2.500 mètres environ à l'intérieur du territoire khmer dans le Khum de Kokisom, Srok de Romduol (Svay Rieng). Ces blindés ont tiré sur les habitants du Phum de Tæy Chas et sur les éléments de la garde provinciale et chivapols en patrouille dans la région précitée tuant sur place un brigadier de la garde provinciale Chef de poste et 5 chivapols, blessant en outre un garde provincial et 3 chivapols dont un dans un état grave.

Le Ministère des Affaires Etrangères prie la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle de bien vouloir se rendre sur le lieu de l'incident en vue d'effectuer des investigations.

Le départ aura lieu le vendredi 8 mai 1964 à 9 heures précises devant le Ministère des Affaires Etrangères par voitures.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle l'assurance de sa très haute considération.

Phnom-Penh, le 7 mai 1964

Cachet.

Commission Internationale de
Surveillance et de Contrôle au Cambodge
PHNOM-PENH

CONFIDENTIEL
EXTREME URGENT

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle du Cessez-le-feu au Cambodge et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Le 7 mai 1964, vers 13h30, treize engins blindés des forces régulières du Sud-Vietnam ont pénétré, en trois colonnes, de plus de trois Kilomètres à l'intérieur du territoire khmer, dans la région de Phum Taey, province de Svay Rieng. Au cours de leur incursion les envahisseurs encadrés par des officiers américains ont systématiquement mitraillé la population civile et les éléments de garde provinciale en patrouille dans cette région. Ils se sont ensuite retirés en territoire sud-vietnamien, vers 15h00.

Le bilan de cette nouvelle agression sud-vietnamienne s'établit comme suit:

- le chef de poste de la garde provinciale, tué,
- six paisibles paysans khmers, massacrés dont un enfant. Certains villageois tués furent atrocement écrasés par les engins blindés,
- trois villageois blessés et un garde provincial grièvement blessé, évacués sur Svay Rieng,
- quatre armes individuelles des gardes provinciaux enlevées.

Trois autres gardes provinciaux ont été arrêtés puis relâchés par les agresseurs. Les militaires sud-vietnamiens ont détrossé leurs victimes lâchement assassinées et pillé les habitants qui ont perdu vingt trois bicyclettes, quatre porcs et cinquante mille riels.

Au lendemain de cette attaque terroriste, vers 7h30, les mêmes engins blindés ont pénétré de nouveau à plus d'un

kilomètre à l'intérieur du territoire khmer, aux environs du poste de garde provinciale de Thlork, khum de Chrak Motes, Srok de Svay Teap (Svay-Rieng).

Après un bref engagement, les éléments blindés sud-vietnamiens se sont retirés en laissant sur place, à 1.000 mètres environ de la frontière, un M. 113 endommagé avec trois tués et un blessé fait prisonnier.

Peu après cet engagement, des avions sud-vietnamiens ont survolé les lieux de l'agression en violant ainsi l'espace aérien khmer.

Le Ministère élève une solennelle protestation devant cette criminelle agression sud-vietnamienne qui, s'ajoutant aux massacres de Mong et de Chantrea, témoigne de la permanence de l'hostilité du Gouvernement de Saigon à l'égard du Cambodge pacifique et neutre.

Il se permet d'attirer son attention sur les conséquences extrêmement graves de cette nouvelle attaque totalement injustifiée dont le Gouvernement de la République du Vietnam porte l'entière responsabilité.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Internationale l'assurance de sa très haute considération.

Phnom-Penh, le 9 mai 1964
Cahet.

*Commission Internationale
de Surveillance et de contrôle
du Cessez-le-Feu Au Cambodge.*
PHNOM-PENH.

N° 705/DGP/X

CONFIDENTIEL
EXTREME URGENCE

Phnom-Penh, le 11 mai 1964

Monsieur le Président,

La version contraire à la réalité que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Vietnam donnent systématiquement des agressions perpétrées par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le territoire et la population du Cambodge ont semé une regrettable confusion dans l'opinion internationale. Il est évident que, malgré tous ses efforts, le gouvernement Royal s'avère impuissant à faire reconnaître la vérité travestie par une propagande dotée de moyens infiniment puissants.

Afin de remédier à cet état de chose particulièrement injuste le gouvernement Royal demande instamment à la Commission Internationale de Contrôle, en accord avec les co-présidents de la Conférence de Genève, de rendre publics ses rapports d'enquêtes sur les incidents de Mong du 4 février 1964, de Chantrea du 19 mars et de Taey - Thlork des 7 et 8 mai de la même année. Il apparaît, en effet, que le Cambodge ne peut, en dernier ressort, que faire appel au témoignage de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: HUOT SAMBATH
Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères.

Son Excellence Monsieur K.L. BINDRA,
Président de la Commission Internationale
de Surveillance et de Contrôle du
Cessez-le-Feu au Cambodge
PHNOM-PENH

N° 1258/DGP/X

CONFIDENTIEL

ROYAUME DU CAMBODGE

Phnom-Penh, le 1er Août 1964

Monsieur le Président,

Me référant à ma lettre n° 705/DGP/X du 11 mai 1964, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, en accord avec les Co-Présidents de la Conférence de Genève rendre publics tous les rapports d'enquête de la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle sur les incidents de Mong du 4 février 1964, de Chantrea du 19 mars et de Taey Thlork des 7 et 8 mai de la même année et des récents incidents de frontière.

J'ai la ferme conviction que seul le témoignage de la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle sur ces agressions perpétrées par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le territoire et la population du Cambodge puisse éclairer définitivement l'opinion internationale en quête d'une information impartiale et objective sur les agressions de frontière dont ont été victimes le Cambodge et les populations civiles frontalières khmères.

J'estime également que seule la publication de ces rapports puisse rendre justice à la bonne foi, à la bonne volonté du Gouvernement Royal du Cambodge, comme elle est l'unique moyen de conférer à la Commission Internationale de Surveillance et de Contrôle le rôle éminent qui lui fut assigné par les Accords de Genève de 1954, dans la surveillance et le contrôle du territoire du Cambodge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: HUOT SAMBATH
Ministre des Affaires Etrangères
du Gouvernement Royal du Cambodge.

Son Excellence Monsieur K.L. BINDRA,
Président de la Commission Internationale
de Surveillance et de Contrôle du Cambodge
PHNOM-PENH.

**REPORT OF THE I.C.C. ON THE AGGRESSIONS
AGAINST CAMBODIA
BY THE AMERICAN-SOUTH-VIETNAMESE FORCES**

COMMUNIQUE BY THE MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

By a letter dated 11 May 1964, the Ministry of Foreign Affairs of Cambodia requested the International Commission for Supervision and Control in Cambodia to make public its reports and findings concerning the acts of aggression by United States-South Vietnamese forces against Khmer territory and the civil population of Cambodia. That request related particularly to the murderous attacks on Mong (4 February 1964), Chantrea (19 March), Taey and Thlork (7 and 8 May).

In invoking the testimony of the International Control Commission, the Royal Government, being confident that it was in the right, sought only to enable international public opinion to judge objectively the gravity of the unjustifiable acts of aggression which have been committed against neutral Cambodia for several years. In this spirit, the Royal Government makes public in the following pages the letter dated 15 June 1964 from the International Control Commission in Cambodia addressed to the Co-Chairmen of the Geneva Conference of 1954 on Indo-China, and the report of the Canadian representative on the said Commission.

The Royal Government wishes to express its gratitude to the Chairman of the Commission and representative of India, and to the representative of Poland for the spirit of justice and fairness they have shown and for their constant concern to maintain peace on our frontiers.

MAJORITY REPORT DATED 15 JUNE 1964, AND FINDINGS,
SENT BY THE CHAIRMAN OF THE INTERNATIONAL CON-
TROL COMMISSION AND THE REPRESENTATIVE OF POLAND
TO THE CO-CHAIRMAN OF THE GENEVA CONFERENCE.

INTERNATIONAL COMMISSION FOR SUPERVISION AND CONTROL
IN CAMBODIA

International Secretariat
Phnom-Penh
15th June, 1964.

N. P (ICSC)/127/64

*The Right Hon'ble Mr. R.R. BUTLER,
Her Britannic Majesty's Principal Secretary of State
for Foreign Affairs,
Government of the United Kingdom,*

LONDON.

*His Excellency Mr. Andrei A. GROMYKO,
Minister for Foreign Affairs,
Government of the U.S.S.R.,*

MOSCOW.

Sir,

I have the honour to report that since January 1964 the International Commission for Supervision & Control in Cambodia, has had the occasion to investigate three incidents on the borders of Cambodia and South Vietnam involving violations of the Cambodian territory. Copies of the Commission's report and findings of these three incidents are attached for the record. In all these three incidents, the Commission found conclusive evidence that the armed forces of South Vietnam were responsible for the violations. The Commission is also convinced that none of these incidents were the result of any provocation from the Cambodian side.

2.- The Commission had sincerely hoped that the recurrence of such incidents would stop. Unfortunately, this has not been the case. The violations have continued and are assuming a more serious nature.

3.- These recurrences of violations of Cambodian territory have resulted in increased tension in this part of South East Asia. The Commission is apprehensive that the recurrence of such serious incidents may even cause an armed conflict. The Commission fears that if such incidents do not stop forthwith, the Royal Government of Cambodia may feel constrained to reconsider their obligations under Article 7 of the Indo-China Geneva Agreement of 1954 which, as you are aware, have hitherto been otherwise most faithfully adhered to. To avoid any such eventuality, I would venture to urge upon Your Excellency to use your good offices as a Co-Chairman of the Indo-China Geneva Conference Agreement of 1954 to put an end to these repetition of violation of the borders of Cambodia.

4.- A copy of a letter No 705/DGP/X dated 11th May, 1964 received from His Excellency the Secretary of State for Foreign Affairs, Royal Government of Cambodia, requesting the making public of the Findings and Investigation Reports of the Commission on these three serious incidents in accord with the Co-Chairmen of the Indo-China Geneva Conference Agreement of 1954, is appended herewith for the Co-Chairmen's consideration and such action as they may decide upon.

5.- The above message has been approved by a majority vote, Indian and Polish Commissioners agreeing, while the Canadian Commissioner dissenting. The Commission met on nine occasions to discuss the Special Message, and the documents to be enclosed. It was decided unanimously to have the comments of the South Vietnam Government through our Vietnam Commission within seven days and in case any reply was received, it should be added to the "Findings", which would be dealt with during that period, to avoid delay. In the meanwhile the "Findings" were

approved unanimously. The Commission, however, waited a further week, during which a reply was received from the South Vietnam Government. Regarding the decision of Meeting No. 207, at the stage, did the Canadian Delegation propose to refer to the Vietnam Commission the Cambodian Note as soon as it was received. Besides this decision became null and void, when the Commission decided to put a time limit, during which the reply was received. Therefore the question of sufficiency of time does not arise. The South Vietnam Government never commented on this Commission's Investigation Reports etc., which were forwarded to them, but instead sent a printed "Memorandum", which they had submitted to the Security Council in reply to the Cambodian Government's complaint of violating their frontiers. At one stage, the Commission was willing to add the relevant correspondence available to the "Findings", but could not agree with the Canadian Delegation to the inclusion of the Communiqué issued by South Vietnam Government as neither it was published in Cambodia nor in the "Memorandum" mentioned above, and never presented to this Commission.

6.- On the competency of the Commission to investigate these border violations, the Indian and Polish Delegations hold the view that such investigations are within the competence of the Commission and they have been guided by the view that Article 13 (C) and 7 of the Cease Fire Agreement on Cambodia, gave the Commission the responsibility of ensuring that the Cambodian Frontiers were respected, and of guarding against the development of conflicts which may lead Cambodia to seek alliance with a Foreign Power to obtain Military Aid to ensure the security of her territory. It will be pertinent to note that the Canadian Delegation had agreed with this Commission's Special Message No. IS/III/5/62 dated the 2nd November, 1962 to Your Excellency, that "The Commission fears that if such incidents do not stop forthwith, the Royal Government of Cambodia may be construed to reconsider their obligations under Article 7" (as mentioned in para 3 above). What was good at that time, is as essential and imperative now, since while signing

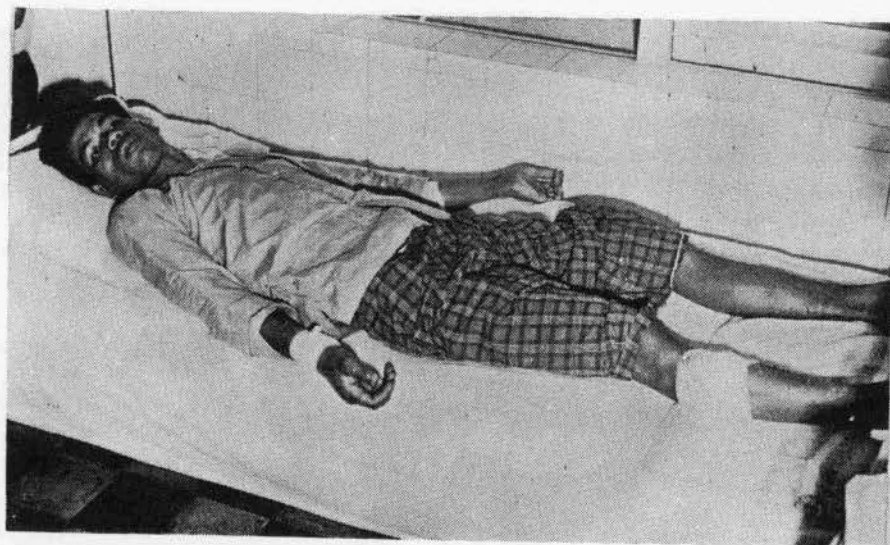
this Message, the Commission has had to investigate another border violation concerning the bombing of village Tralok Bek (Svay Rieng) on the 11th June, 1964.

7.- The Minority Report of the Canadian Commissioner is attached herewith.

Yours faithfully

Signed: K.L. BINDRA India
Chairman.

MIEOZYSLAW GUMKOWSKI
Poland.



One of the wounded during the aggression against the village of Chantrea.

MINORITY REPORT BY THE CANADIAN DELEGATION
AS PER DECISION IN THE COMMISSION'S
MEETING HELD ON JUNE 11. 1964

INTERNATIONAL COMMISSION FOR SUPERVISION AND CONTROL
IN CAMBODIA

International Secretariat
Phnom-Penh
15th June, 1964

The Canadian Delegation could not concur in the investigation reports and findings being forwarded because they did not take account of the views of the other party alleged to be responsible for the border incidents - The Government of the Republic of Vietnam.

2.- The Canadian Delegation was successful only after the greatest difficulty in having referred to the authorities of the Republic of Vietnam, through the ICSC Commission in Vietnam, the original investigation reports on the various incidents. The majority nevertheless insisted for and applied a time limit of one week from the time of despatch to await any comments the Vietnamese Government might care to make. This decision was taken despite the fact that comments on matters of political importance could hardly be prepared within such a short time limit and despite the fact that a decision taken at the 207th Meeting of the Commission, held on June 5, 1963, provided that "in case of future incidents this (the Cambodian) Commission should send a copy of the Foreign Ministry's note informing them of any incident to the Commission in Vietnam with the request that they might let this Commission know the views of the authorities in South Vietnam and any information that that Commission might have on the incident, within a period of four weeks, in order to enable this Commission to give due consideration to all relevant factors."

3.- It might be noted further that the majority insisted that the findings actually be voted upon before it was known what the answer from the Vietnamese authorities, if any, might be. It becomes difficult to see what value any Vietnamese comments might then have.

4.- An answer was nevertheless received from the Vietnamese Government. This answer reaffirmed the Vietnamese view (which is shared by Canada that the Cambodian Commission is not empowered by the cease fire agreement to investigate this type of incidents on the border between Cambodia and Vietnam. Nevertheless, and as an earnest expression of its desire to cooperate in practical matters with the Commission, there was appended to the letter from the Government of Vietnam, a memorandum on the question submitted by that Government to the Security Council. The majority nevertheless declined to take into full account all relevant information contained in this memorandum. At one stage, it offered in lieu to accept to take note only of the statements of the Government of the Republic of Vietnam if they had been published in the Cambodian official press. The majority also refused to accept as evidence other relevant official statements by the Government of the Republic of Vietnam which are part of the public record and would have assisted the Commission in the consideration of various incidents.

5.- The Canadian Delegation finds it difficult to be associated with investigations in which the majority hold that only evidence published by one side is admissible. In the view of the Canadian Delegation, the Commission has the fullest duty to review all evidence from every side in order to "give due consideration to all relevant factors" as the Commission itself pointed out in its decision of June 5, 1963.

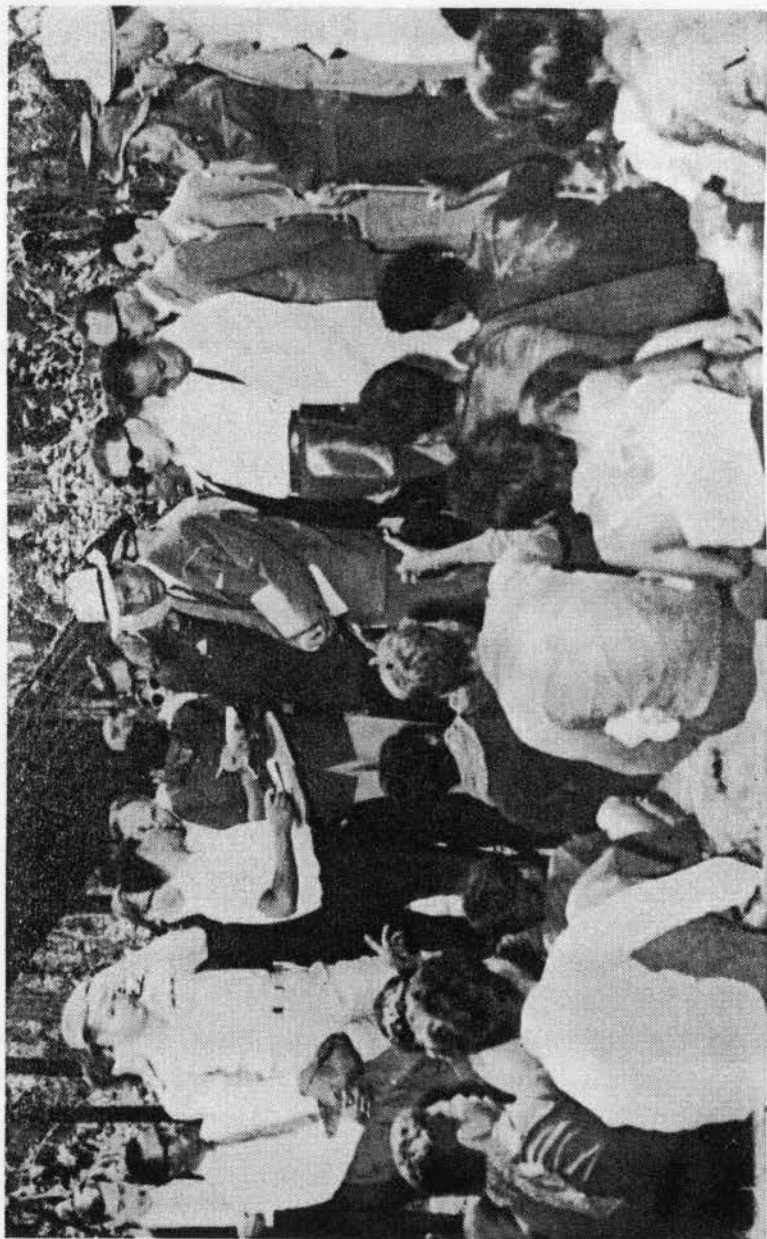
6.- The present attitude of the Canadian Delegation is based solely on the judgment that the procedure adopted by the majority in assessing the evidence available to it is open to question. The Canadian Delegation deplores the incidents and agrees that international action is necessary to moderate

the tensions between Vietnam and Cambodia. It doubts, however, whether the present action of the Commission will have this effect, or will allow the Commission to act constructively.

7.- The Royal Government of Cambodia has appealed for a reinforcement of the Commission presence and has expressed its willingness to accept fullest control of its border with Vietnam. This attitude of the Royal Government of Cambodia can only have a positive result if the Commission's mandate is accepted by both parties. The refusal of the majority to accept the evidence presented it by the Government of the Republic of Vietnam and offered in official public statements makes such an acceptance improbable.

8.- The Canadian Delegation takes this opportunity to recall its position that no article of the Cease Fire agreement for Cambodia - which is the only source of the Commission's authority - can be adduced to empower the Commission to investigate border incidents of this kind between Vietnam and Cambodia. It has nevertheless until now cooperated with its colleagues in the investigation of border incidents in the expectation that the Commission's activity might be constructive and lead to a lowering of tension along the borders between Vietnam and Cambodia. The majority's action in this case leads the Canadian Delegation to fear that the contrary result may in fact be achieved.

Signed: J.M. DERY
A'Commissioner
Canada.



The Members of the I.C.C., the diplomatic missions, the Press Attaches accredited to Cambodia, H.H. the Secretary of State for Interior, the Foreign Affairs Minister, the Secretary of State for Information and other officials of the Departments of Information and Foreign Affairs have visited the village of Mong (Khum of Choam Kravien, sok of Mimot, province of Kompong Cham) bombed by the RVNAF on February 4, 1964.

INVESTIGATION REPORT ON THE BORDER INCIDENT DATED THE 4TH FEBRUARY, 1964, IN THE VILLAGE OF MONG, DISTR. OF MIMOT (KOMPONG CHAM).

In pursuance of the decision of the Commission in their Extraordinary Meeting n°, 1 (of 1964) held on 6th February, 1964 at 7.30 A.M. an Investigation Team comprising of:

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| 1. Mr. K.L. Bindra | Chairman |
| 2. Mr. J.M. Dery | Canadian Commissioner |
| 3. Lt. Col. Jan Harashany | Acting Polish Commissioner |

attended the Press Conference given by the Secretary of State for Foreign Affairs at the Government Palace at 8 A.M. on 6th February, 1964 in which he read and elaborated an official communique that on the 4th February, 1964 at 1715 hours two aircrafts of FARVN bombed and machine-gunned for 15 minutes the village Mong, about 2,000 metres on this side of the Khmero-Vietnamese frontier, killing 5 persons, 4 buffaloes and injuring 6 persons and damaging one house. Photographs of the incident showing women and children lying killed on the ground were shown to the Commission and the Press. Several pieces of splinter bombs were also exhibited. The Prime Minister while closing the Press Conference stated that one bomb unexploded was still lying outside the village and a Team of military experts is being sent to remove and destroy it. After the Press Conference the Team alongwith the Foreign Minister and the Minister for Interior Defence and the Press left for Mimot Airport where they were received by the Minister for Information. From Mimot the Team was taken by helicopters to the village Mong where Col. Fernandez, Commander of the First Region, received the

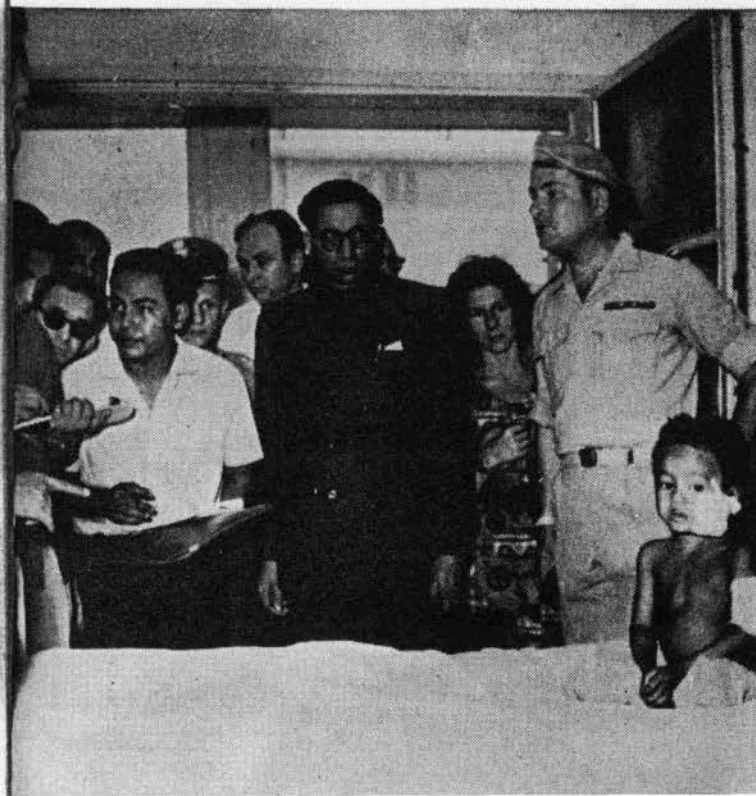
Commission Team and explained that the two planes came from the South-East direction and overflowed the village twice and then on the third round at 1715 hours bombed and machine-gunned the village. They had counted a total of 11 craters including the one in which the bomb has not yet been exploded. Five persons died, who were cremated a day earlier. 4 buffaloes were killed and 6 persons wounded, out of which 5 were serious in the Kompong Cham hospital. The two planes bombed and fired with machine-guns for about 15 minutes and then returned towards South-Vietnam. 11 craters including the one in which the bomb has not yet been exploded were shown to the Commission Team. The place where 5 persons were said to have been cremated was also shown. The Team was taken round the village and several trees and huts bearing the tracks of machine-gun fires were shown. One hut completely damaged was also seen by the Commission.

Later on the Commission interviewed the villagers who corroborated the above story. The villagers said that they were staying there for the last 9 years and used to go to Mimot for shopping and that they had no connection with the South-Vietnam peoples and they were never attacked before. Some bomb fragments were shown to the Team.

After finishing the investigation on the site of the incident the Commission Team decided to see the injured persons at Kompong Cham hospital. There the Team saw one child wounded in obvious state of shock as well as his father who narrated the circumstances and death of his wife and 2 children. He was uninjured because he stayed under a big tree at the time of firing. The Team saw total number of 6 persons including two children, one woman and three men, who were injured and they corroborated the above Report.

COMMISSION'S FINDINGS ON THE BORDER INCIDENT DATED THE 4TH FEBRUARY, 1964 IN THE VILLAGE OF MONG, DISTR. OF MIMOT (KOMPONG CHAM).

The Commission after looking into the evidence and examining the villagers and the patients in the hospital came to the conclusion that the Cambodian territory was violated by the two planes coming from South-East of village Mong, leading towards nearby border of South Vietnam, bombed and machine-gunned the village Mong reportedly resulting in the killing of five persons. Besides four buffaloes were killed, 6 persons injured and one hut destroyed. The incident took place as in the sequence intimated to the Commission by the Royal Government of Cambodia vide their Notes N°. 72/DGP and 222/DGP/IA/YK/X dated 5th February and 8th February, 1964.



Visit that the I.C.C., the military Attaches and the journalists paid to the wounded during the aggression against Mong.

The Ministry of Foreign Affairs presents its compliments to the International Control and Supervisory Commission and has the honour to invite the Members of the I.C.S.C. to attend the Press Conference given by the Secretary of State for Foreign Affairs on Thursday, February 6th, 1964 at 8 o'clock (hours) exactly at the auditorium of the Government Palace regarding the bombing, by F.A.R.V.N. planes of khmer territory at the village of Mong, situated 22 kilometres South-East of the District of Mimot (Kompong Cham).

A visit to the site of the incident will be organised for them that same day immediately after the press conference with a view to effect verification of same.

The trip shall be made by airplanes put at their disposal for that purpose.

The Ministry takes advantage of this opportunity to renew to the International Control and Supervisory Commission the assurance of its highest consideration.

*Phnom-Penh, the 5 February, 1964.
Seal.*

*International Commission
for Supervision and Control
PHNOM-PENH*

The Ministry of Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia present their compliment to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia and have the honour to bring to their knowledge the following:

On the 4th February, 1964, at about 17.15 hours, 2 FARVN aircrafts bombarded and machine gunned for 15 minutes the Cambodian village of Mong situated at about 22 kilometres South East of the District of Mimot (Kompong Cham) and at more than 2.000 metres on this side from the khmero-vietnamese frontier, at the interior of the Cambodian territory provoking among the inhabitants of the said village:

- 5 killed out of whom 3 ladies and 2 children:

1- Neang PEH SEANG,	23 Years Old
2- Neang SREY NO,	35 Years Old
3- Neang SAO HENG,	18 Years Old
4- SAN KAEH,	baby of 2 Years Old
5- SAN SAM OL,	baby of 1 Years Old

- 6 wounded out of whom 5 were seriously touched:

1- SAN KHEAN,	5 Years Old
2- MAN NAM,	55 Years Old
3- MAN AM,	63 Years Old
4- KAY SAO,	65 Years Old
5- KOY BINH,	19 Years Old
6- Neang KOL HAM,	44 Years Old
- 6 buffaloes killed,	
- 1 house damaged.	

Many bom holes from 2 to 4 metres depth and from 3 to 5 metres of diametre were counted at the inside and the environs of the attacked village.

Facing to this deliberate attack, the Ministry wish to mark its deep indignation, of which the peacefull inhabitants are victims.

In strongly stigmatizing this FARVN loose provocation, the Royal Government will be compelled to put in guard the vietnamese authorities of the serious consequences which would be the actual result of their pursuit aggressive policy and provocations against Cambodia. It is certainly a fact that the Royal Government will take all the usefull measures to assure the protection of its territory and its threatened population.

The Ministry of Foreign Affairs take this opportunity to renew to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia the assurances of their high consideration.

Phnom-Penh, the 8th February, 1964
Seal.

*International Commission
for Supervision and Control
of the Cease-Fire in Cambodia*
PHNOM-PENH

INVESTIGATION REPORT ON THE BORDER INCIDENT DATED THE 19TH MARCH, 1964 IN THE VILLAGE OF CHANTREA, PROVINCE OF SVAY RIENG

In pursuance of the Extra-ordinary Meeting N°. 2 (of 1964) of the Commission held on 19th March, 1964, the Commission Investigation Team comprised of:

1. Mr. K.L. Bindra Chairman
2. Mr. J.M. Dery Canadian Commissioner
3. Mr. Mieczyslaw Gumkowski Polish Commissioner

Left for the site of the incident by helicopter on 19th March, 1964.

When the Commissioners reached Svay Rieng the FARK Deputy Head of Intelligence Captain Kouroundeth, using detailed maps outlined the area and explained that the post of Kauk Tek where the Commissioners would be going first and which is about 2 Kms. from the village of Chantrea and near the border had already been attacked last year. According to the latest information available to the Captain some of the attacking armoured vehicles were still near the village and it might therefore not be safe for the Commissioners to proceed there immediately. He was not sure yet of the number of persons who had been killed but stated thad they had removed the injured from the village of Chantrea to Chipou and suggested that the Commissioners might first visit the wounded. The Commissioners decided instead to go immediately to the site of the reported incident so that they could investigate it without delay. The Captain went to the Headquarters to enquire if it was safe to go; an hour and a half later he informed the Commissioners

that fighters had been called in from Phnom-Penh to clear out the remaining armoured vehicles and that as soon as they arrived the Commissioners would be taken on the spot. The Commissioners were then flown in the helicopter under the cover of two fighters; unfortunately while landing the helicopter met with mishap, twirled and crashed, but fortunately did so in a shallow pool of water and the Commissioners suffered only minor injuries. At the village of Chantrea the Commissioners were met by the Provincial Gouvernor and Colonel Fernandez, Commander of the First Region, who gave a narrative of the incident; he stated that a few villages in South Vietnam were first attacked that morning and pointed out to the Commissioners the rising smoke of three burning villages in the distance. He also stated that two fighters and three helicopters had attacked the village of Chantrea backed up by about 28 to 30 armoured amphibian vehicles out of which 12 entered the village of Chantrea, six attacking from West side of village and the other six from the other side. The village, he reported, had at first been bombed; resulting in four big craters measuring 5 to 6 meters in diameter and three and a half meters in depth; the Commissioners saw one of them. Tracks of caterpillar-drawn heavy vehicles distinct from those left by the two Cambodian caterpillar-traction armoured vehicles that were in Chantrea were examined by the Commissioners and found that Cambodian tracks were narrower by a foot. It was also reported that 40 buffaloes were killed but the Commissioners, due to limited time, could only go around to see 28 of the killed buffaloes scattered throughout and around the village, most of them in pools of blood. At different sites the Commissioners saw 12 persons who had been killed only hours before; they were lying in pods of blood, some had been injured in the stomach and others in the back; some had lost legs or arms and one was even headless. The Commissioners also were told

there were two more dead a few kilometres outside the village but as time was short the Commissioners decided not to go and see them.

Interviewed villagers stated that they were attacked by two planes and five helicopters (out of which three were reported to have landed after the bombing and attack) and also by about 12 armoured vehicles which had invaded the village from two different sides, supported by 18 to 20 more vehicles which stood outside the village. Bullets marks, on walls of houses and huts as well as six completely burnt houses with their rice paddy stocks still smouldering were seen by the Commissioners. Some napalm bomb remnants and many used 20 mm. machine-gun bullets and spent cartridges were also shown to the Commissioners. Two eye-witnesses who allegedly were arrested by the invaders stated to the Commissioners that they lived in that village and that they had never gone across the border to South Vietnam nor had any South-Vietnamese or Viet-Cong ever come to their village. Also according to them the attacking planes had a big star painted on the fuselage and the attackers in the helicopters and in the armoured cars wore military uniforms. The villagers pointed towards the South-Vietnamese border as the direction from which the air and ground attacks were reported to have come and to which they had returned. It was also stated that one of the officers had come out of one of the helicopters and studied maps. Again according to the villagers the attack had started at about 8 A.M. and lasted for about three hours.

As darkness was setting and helicopters had to be used again the Commissioners left for Svay Rieng where at the local hospital 11 injured persons (as well as the charred bodies of two children who had just died) were shown to the Commissioners and interviewed. The wounded also related how the

fighters and the armoured vehicles had attacked the village and that they had no connection with anyone from across the border and that neither they nor the South-Vietnamese ever visited each other. The Commissioners were told that three seriously injured persons had earlier been sent to Phnom-Penh. Because of darkness the Commissioners returned to Phnom-Penh by car arriving at midnight. By common agreement on the following day at 3 p.m. March 20th the Commissioners visited the Preah Ket Mealea Hospital where they were informed by the Head Doctor that one of the three seriously injured persons who had been moved to Phnom-Penh had died during the night. The Commissioners visited two other wounded persons who were in a critical condition.



A child seriously wounded and burned during the aggression against Chantrea.

FINDINGS ON THE BORDER INCIDENT DATED THE 19 TH MARCH, 1964 IN THE VILLAGE OF CHANTREA, PROVINCE OF SVAY-RIENG

The Commission after inspecting the village of Chantrea, the hospitals at Svay-Rieng and Phnom Penh and looking into the available evidence and examining the witnesses, the villagers and the patients in the hospitals, came to the conclusion that the Cambodian territory was violated by FARVN forces who bombed and attacked the village of Chantrea located 5 Kms. inside the Cambodian territory at about 0800 hours on March 19, 1964, resulting in the killing of 17 persons, 28 buffaloes, injuring 13 persons and destroying six houses and paddy crops.

The Commission saw craters, bullet marks on the walls, Napalm bomb remnants, many 20 mm. machine-gun bullets; besides several fresh tracks of intruding caterpillar-drawn heavy vehicles which were distinct from those left by a Cambodian caterpillar-traction armoured vehicle and after examination the Cambodian tracks were found to be narrower by a foot.

According to eye witnesses and Cambodian officials, the village of Chantrea was bombed and attacked first by two bombers accompanied by three helicopters followed by 28 to 30 amphibian vehicles, out of which 12 vehicles, 6 from the West and the other six from the other side attacked the village. The attack lasted for 3 hours, during which two persons were arrested and later on released. The attackers (which had a few white-men also) returned to South Vietnam.

The attack took place in the sequence as intimated to this Commission by the Royal Government of Cambodia vide their notes N°. 409/DGP/IA/36/X and N°. 210/DGP, dated 19th March and 26th March, 1964 respectively.

The Ministry of Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia present their compliments to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia and have the honour to bring to their knowledge that today 19th March, 1964, at 8.30 A.M., the FARVN supported by the fighter planes, bombardiers, helicopters and armoured vehicles elements penetrated into the national Khmer territory and violently attacked the posts of Chantrea and Kauk Tek (Svay Rieng) causing some seriously wounded, some died and some important damages.

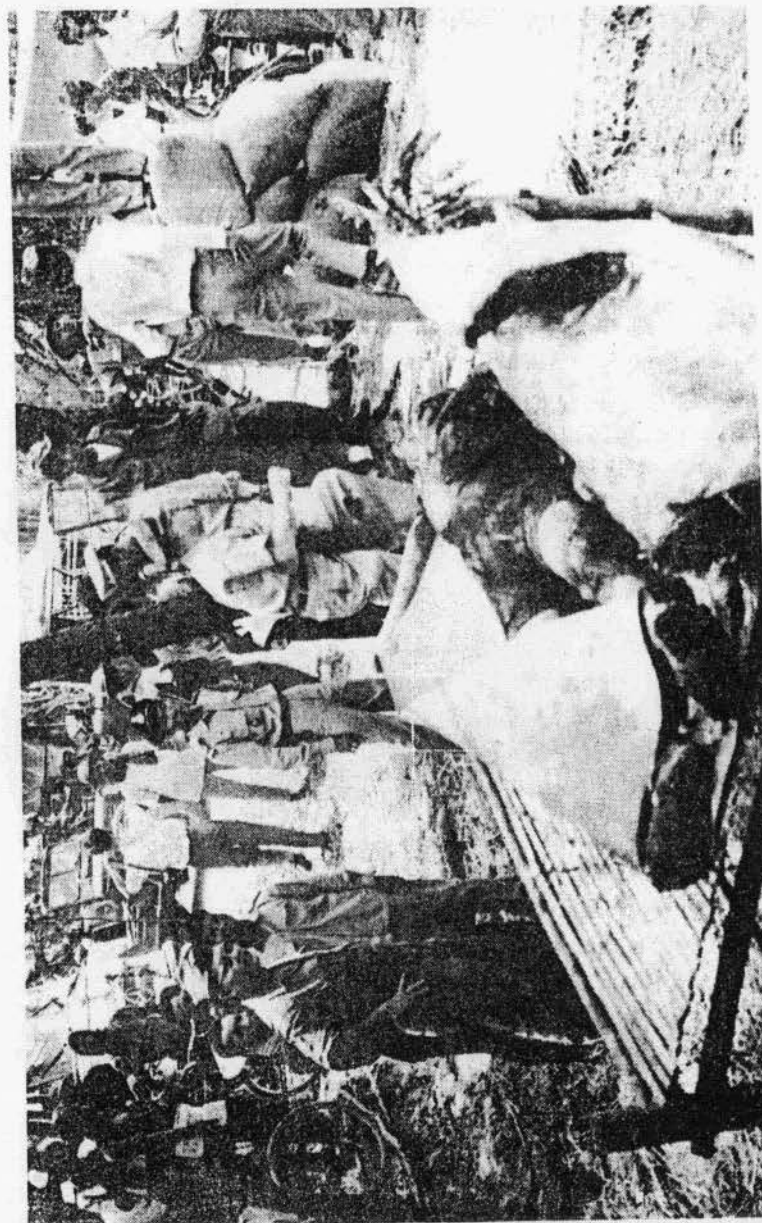
After these firings and bombardments the FARVN soldiers withdrew to South Vietnam except a party of the armoured vehicle elements.

The Ministry request the International Commission to kindly go today to the Pochentong civil parking exactly at 12,00 hours in order to proceed for investigations of the incident place by helicopters.

The Ministry of Foreign Affairs take this opportunity to renew to the International Commission the assurances of their very high consideration.

*Phnom-Penh, the 19th March, 1964
Seal.*

*International Commission
for Supervision and Control
of the Cease-Fire in Cambodia
PHNOM-PENH,*



Investigation of the I.C.C. and foreign observers after a South-Vietnamese aggression.

The Ministry of Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia present their compliments to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia and have the honour to let them know that on the 19th March, 1964, at about 8.30 A.M., a number of FARVN elements supported by the aviation and by the armoured-amphibian vehicles, launched a violent combined attack, which endured almost 3 hours, against the Cambodian village of Chantrea, situated at some fourty kilometres South East from Svay Rieng and at six kilometres from the demarcation line. The FARVN used at this occasion the considerable measures :

- 4 observation planes;
- 2 fighters-bombardiers;
- 5 hélicopters;
- 12 Armoured-Amphibian vehicles.

Besides, one noticed the presence of the American military among the South-Vietnamese aggressors.

In the same time the other elements proceeded to the Cambodian village of Prey Vor, situated at some 17 kilometres from Chantrea.

The temporary balance of the loss suffered by Chantrea established up to date is :

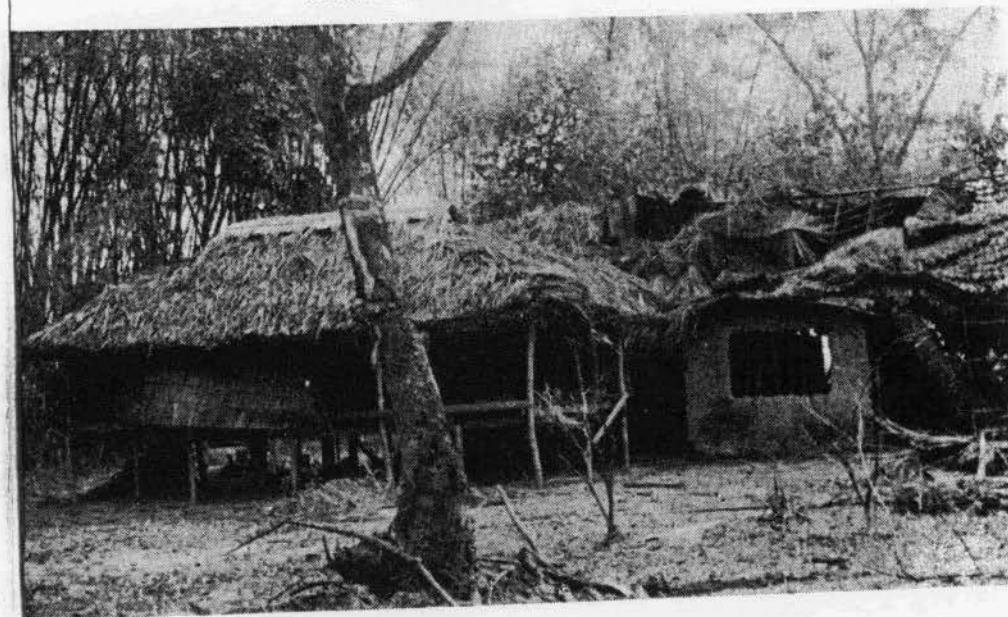
- 17 inhabitants killed out of whom two ladies and four children. Among whom, 14 died on the spot 3 succumbed to their injured at the hospital of Svay Rieng and 1 at the hospital of Preah Ket Mealea in Phnom Penh.
- 14 inhabitants seriously wounded.
- 28 cattles killed.
- 6 houses burned.
- the crops destroyed.

According to the eye-witnesses and the investigations made to the spot by the Cambodian civil and military authorities, some inhabitants of Chantrea assassinated were in the particularly atrocious conditions : wounded, they were dispatched by the armoured vehicles which coldly ran over them on the spot.

The Ministry of Foreign Affairs take this opportunity to renew to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia, the assurances of their high consideration.

Phnom-Penh, the 26th March, 1964
Seal.

*International Commission for Supervision
and Control of the Cease-Fire in Cambodia,
PHNOM-PENH.*



Destroyed houses during the aggression against Chantrea.

INVESTIGATION REPORT ON THE BORDER INCIDENTS OF TAEY CHAS AND THLORK OF KORISOM, DISTRICT OF ROMDUOL (SVAY RIENG)

In pursuance of the Extraordinary Meeting N° 3 (of 1964) of the Commission held on 8th May, 1964 at 8.30 A.M., the Commission Investigation Team comprising of:

1. Mr. K.L. Bindra Chairman
2. Mr. J.M. Dery Canadian Commissioner
3. Mr. Mieczyslaw Gumkowski Polish Commissioner

left for the site of the incident by cars on the 8th May, 1964 at 9.30 A.M. At Svay Rieng the Team was received by the Governor of the province who informed that the Post of Thlork was attacked on the same morning by the FARVN armoured vehicles and during the fight FARVN left one armoured vehicle inside the Cambodian territory and wanted the Commission to see the vehicle and the site of the incident. The Team, therefore, proceeded to the Post of Thlork, Khum of Chrak Motes, Srok of Svay-Tcap (Svay Rieng), where they were received by Col. S. Fernandez, Commander of the First Region. The Secretary of State for Foreign Affairs also arrived there after a few minutes by helicopter. Col. Fernandez explained that on the 8th instant, same morning, 10 armoured vehicles of the FARVN of M-113 type attacked the Post of Thlork (about $1\frac{1}{2}$ Kms. from the border) under the cover of two fighters and one observation plane. As the Cambodian had expected such an attack after the incident of Tacy Chas, they had ambushed armoured vehicles and as soon as the FARVN came near the Post they were attacked. He further stated that

during the fighting two vehicles of the FARVN were damaged out of which one escaped to South Vietnam but the other was still lying damaged, with 4 persons killed or injured. The FARVN were trying to retrieve the vehicle and their injured personnel. In case the FARVN approached the Cambodian Army fired at them to prevent from approaching near the vehicle and if the Cambodian Army tried to go near the vehicle the FARVN fired at Cambodian army to stop them to capture the vehicle and the injured persons. The Team heard the firing and therefore did not advisable to go the vehicle, though the team could easily see the Armoured vehicle smouldering 700 Metres from the Post and within the Cambodian territory.

In the meanwhile, a South-Vietnamese soldier who was trapped in the damaged vehicle was arrested while trying to escape and was produced before the Team. The prisoner stated that his name was Nguyen Quang Tuan, aged 24 years and was a South Vietnamese soldier, Matricular N° 101643 and belonged to KBC 4956 Company. His vehicle according to him, was attacked by Viet-Congs, outside the village of Long Pham in South-Vietnam. He confirmed that he was in the smouldering vehicle near the post and also stated that a day earlier (in the afternoon) he was in the party which attacked the village Tacy Chas. According to him 12 or 13 armoured vehicles commanded by an American Captain attacked the village Tacy Chas a day earlier and the reason given by the prisoner for the attack was that his Commander ordered to fire as the Viet-Congs were living there.

Next the Commissioners interviewed the Chief of the Post of Thlork, Phok Nhem, 40 years old who confirmed that the Post was attacked at 7 A.M. by 10 armoured vehicles out of which 3 tanks came near the Post and started firing under

the cover of one observation plane and two fighters. The Cambodians returned fire and during the fight one of the armoured vehicles of South Vietnam was damaged which the Commissioners could see smouldering from the Post.

The Commissioners left the Post of Thlork at 2.30 P.M. and later on went to village Tacy Chas at about 4.30 P.M. via Chipou. At Tacy Chas the Team interviewed the Police man, Sok Phon of 41 years old (Provincial Guard) who was arrested by the Vietnamese Army but later on released. He stated that 12 amphibian vehicles equipped with canons 20 and machine-guns of 12-7 (each vehicle containing 15 South Vietnamese soldiers and two white men, tall and bulky) went round the village Tacy Chas shooting the peaceful villagers. He further stated that the villagers never go across the border to South-Vietnam and no one from South Vietnam ever visits them. The Team saw the tracks of the attacking vehicles at different places also the dead bodies of the following persons.

1. Brig. Meas Parg, 45 years. He was shot at the head and back.
2. Mr. Ouk Can, 18 years. His father was also seriously injured and has already been removed to Phnom-Penh.
3. Mr. Sim Song, 28 years. His sister was crying bitterly.
4. Mr. Khien Chhem, 31 Years.
5. Mr. Sok Yun, 26 Years.
6. Mr. Ouk Phich, 26 years. The tank ran over him. The tracks of the vehicles were also there near his

body. Several other tracks of the vehicles were also seen by the Team.

7. Mr. Kuong Rhos, 25 years. The vehicle ran over him also.

The Commissioners were further informed that the three wounded persons had already been evacuated; 2 to Phnom-Penh and 1 to Svay-Rieng hospitals. The Governor of the Province explained on a map the direction of attack and also informed that 4 rifles, 23 bicycles 4 pigs and Riels 50,000 were taken away by the intruders.

On the way it rained cavily hand with the help of Army and the local people the Team was able to reach Svay Rieng safely. Here the Secretary of State for Foreign Affairs informed that the Team may have to visit again next morning as according to their information a Senior General has been sent from Saigon to recover the trapped Armoured vehicle at any cost and the Cambodian had sent their Army to defend it. At 10 P.M. the Team was informed that the Cambodian Army had captured the trapped Armoured vehicle M-113 Type which would be taken to Phnom-Penh for display before the Palace. The Team reached Phnom-Penh at 1.30 A.M.

COMMISSION'S FINDINGS ON THE BORDER
INCIDENT OF TAEY CHAS THLORK OF KOKISOM,
DISTRICT OF ROMDUOL (SVAY RIENG)

The Commission after inspecting the village of Taey Chas and looking into the available evidence and examining the witnesses came to the conclusion that the Cambodian territory was violated on the 7 th May, 1964 by the FARVN forces which attacked the village of Taey Chas in armoured vehicles, killing 7 persons (including a Brigadier).

The Commission saw the different types of tracks of the intruding vehicles around the village and the dead bodies.

The eye-witnesses and Cambodian officials reported to the Commissioners that FARVN attacked in twelve amphibian vehicles under the command of an American Captain equipped with canons 20 and machine guns of 12-7 (each vehicle having 15 Vietnamese soldiers and 2 white men) went round the village thrice, shooting and killing seven villagers, besides three persons were seriously injured and taken to hospital. The invaders looted four rifles, 23 bicycles, four pigs and Riels 50,000.

Again the Commission after inspecting the Post of Thlork and looking into the available evidence came to the conclusion that the FARVN forces in armoured vehicles of M 113 type attacked the post of Thlork on 18-5-64 and thus violated the Cambodian territory. During the fight one of the FARVN vehicles was damaged and left behind and was captured by the Cambodian army.

The Commission could hear the exchange of fire while the FARVN were trying to recapture the trapped vehicle and

presumably, dead soldiers. One prisoner who was trying to escape from the damaged vehicle was arrested by the Cambodian army and produced before the team. He stated that he was a South Vietnamese soldier, had also taken part in the earlier attack at Taey Chas. He confirmed that he had been in the trapped vehicle.

The eye-witnesses and Cambodian officials reported that FARVN forces attacked in 10 armoured vehicles the post of Thlork and it was supported by two fighters and one observation plane. The other vehicles returned back to South Vietnam after the attack by the Cambodian Army, which had set in ambush.

The attack took place in the sequence as intimated to the Commission by the Royal Government of Cambodia vide their letters N°. 342/DGP and 704/DGP/IA/56/X, dated 7 th May, 1964 and 9 th May, 1964 respectively.

N. 342/DGP
EXTREMELY URGENT

KINGDOM OF CAMBODIA

The Ministry of Foreign Affairs, Royal Government of Cambodia, present their compliments to the International Commission for Supervision and Control in Phnom Penh and have the honour to bring to their notice that on May 7, 1964, at about 1.30 P.M., 13 armoured vehicles of the FARVN penetrated at about 2,500 metres inside the Khmer territory in the Khum of Kokisom, District of Romduol (Svay Rieng). These vehicles fired on the inhabitants of the village of Taey Chas and on the provincial guard elements and chivapols patrolling in the above region, killing on the spot a brigadier of the provincial guard Chief of the post and 5 chivapols, injuring besides a provincial guard and 3 chivapols out of whom one is in a serious condition.

The Ministry of Foreign Affairs request the International Commission for Supervision and Control to kindly proceed to the incident spot in order to make the investigations.

The departure will take place on Friday, the 8th May, 1964, at 9.00 A.M. sharp before the Ministry of Foreign Affairs by cars.

The Ministry take this opportunity to renew to the International Commission for Supervision and Control the assurances of their very high consideration.

*Phnom-Penh, the 7th May, 1964.
Seal.*

*International Commission
for Supervision and Control in Cambodia,
PHNOM-PENH.*



A Khmer peasant victim of a South-Vietnamese aggression.

CONFIDENTIAL
EXTREMELY URGENT

The Ministry of Foreign Affairs, Royal Government of Cambodia, present their compliments to the International Commission for Supervision and Control of the Cease-Fire in Cambodia and have the honour to bring to their notice as follows:

On 7th May, 1964, at about 1.30 P.M., thirteen armoured engines of the regular forces of South Vietnam penetrated, in three columns, up to more than three kilometres inside the Khmer territory, in the region of Phum Taey, province of Svay Rieng. In the course of their incursion the invaders strengthened by the American officers systematically machine-gunned at the civil population and the Provincial Guard elements in patrol in this region. Then they withdrew to South-Vietnam at about 15.00 hours.

The balance of this new South Vietnamese aggression is established as follows:

- the chief of the post of the provincial guard, killed,
- six peaceful khmer peasants, murdered out of whom one child. Some of the killed villagers were atrociously crushed by the armoured engines,
- three villagers wounded and one provincial guard seriously injured evacuated to Svay Rieng,
- four individual rifles of the provincial guards were taken away.

Three other provincial guards were arrested then released by the aggressors. The South Vietnamese military untucked their victims slackly assassinated and looted the inhabitants who lost twenty three bicycles, four pigs and fifty thousand Riels.

The next day of this terrorist attack, at about 7.30 hours, the same armoured engines penetrated again up to more than a kilometre inside the Khmer territory, at the environs of the

provincial guard post of Thlork, Khum of Chrak Motes, Srok of Svay Teap (Svay Rieng).

After a brief engagement, the South-Vietnamese armoured elements withdrew in leaving on the spot, at about 1000 metres from the frontier, a M. 113 damaged with three killed and one wounded taken prisoner.

Little after this engagement, the South Vietnamese aircrafts overflew the aggression places thus violating the Khmer air space.

The Ministry raise a solemn protestation before this criminal South-Vietnamese aggression which, adding to the massacres of Mong and of Chantrea, show the permanence hostility of the Saigon Government with respect to the Pacific and Neutral Cambodia.

The Ministry ventured to draw their attention on the extremely serious consequences of this new attack totally unjustified which the Government of the Republic of Vietnam bear alone the entire responsibility.

The Ministry of Foreign Affairs take this opportunity to renew to the International Commission the assurances of their high consideration.

Phnom-Penh, the 9th May, 1964.
Seal.

Internal Commission
For Supervision and control
of the Cease-fire in Cambodia.
PHNOM-PENH

N° 705/DGP/X
CONFIDENTIAL
EXTREMELY URGENT

KINGDOM OF CAMBODIA

Phnom-Penh, the 11th May, 1964

Mr. Chairman,

The version contrary to the reality which the Governments of the USA and the Republic of Vietnam systematically gave out about the aggression perpetrated by the American and the South Vietnamese Army's forces against the territory and the population of Cambodia have spread a regrettable confusion in the International opinion. It is evident that in spite of all its efforts the Royal Government finds itself unable to make truth recognised which truth is disguised by a propaganda endowed with extremely powerful means.

In order to remedy to this particularly unjust state of affairs, the Royal Government earnestly request the International Commission for Supervision and Control in accord with the Co-Chairmen of the Geneva Conference to make public their Investigation Reports on the Mong incident of 25th January, Chantrea incident of 19th March and Taey-Thlork incident of 7th and 8th May of the same year. It appears indeed that Cambodia can only in the last resort call upon the Commission's testimony.

I request you to agree, Mr. Chairman, the assurances of my highest consideration.

Sld. HUOT SAMBATH
Secretary of State
for Foreign Affairs.

His Excellency Mr. K.L. BINDRA,
Chairman of the International
Commission for Supervision and Control
of the Cease-Fire in Cambodia
PHNOM-PENH.

KINGDOM OF CAMBODIA

N° 1258/DGP/X

CONFIDENTIAL

Phnom-Penh, 1 August 1964

Sir,

With reference to my letter N° 705/DGP/X of 11 May 1964, I have the honour to request you to make public, with the agreement of the Co-Chairmen of the Geneva Conference, all the investigation reports of the International Commission for Supervision and Control concerning the incidents at Mong on 4 February 1964, at Chantrea on 19 March and at Taey Thlork on 7 and 8 May of the same year, and the recent frontier incidents.

I firmly believe that only the testimony of the International Commission for Supervision and Control concerning these acts of aggression by United State-South Vietnamese armed forces against the territory and people of Cambodia can definitely enlighten international public opinion which seeks impartial and objective information with regard to the frontier aggression suffered by Cambodia and the Khmer civil population in the frontier region.

I also believe that only publication of these reports can do justice to the good faith and goodwill of the Royal Government of Cambodia, just as it is the only means of entrusting the International Commission for Supervision and Control with the great role assigned to it by the Geneva Agreements of 1954, in supervising and controlling the territory of Cambodia.

Accept, sir, the assurances of my highest consideration.

(Signed) HUOT SAMBATH
Minister for Foreign Affairs
of the Royal Government of Cambodia.

His Excellency Mr. K.L. BINDRA
Chairman of the International Commission
for Supervision and Control in Cambodia
PHNOM-PENH

